

Αριθ. ελθ. 141.671

DÉMÈTRE KOLOVANI

LA

QUESTION DE KORITZA

« La question de Koritza est une question d'honneur pour les Français qui y ont rehissé le drapeau albanais le 10 décembre 1916. »

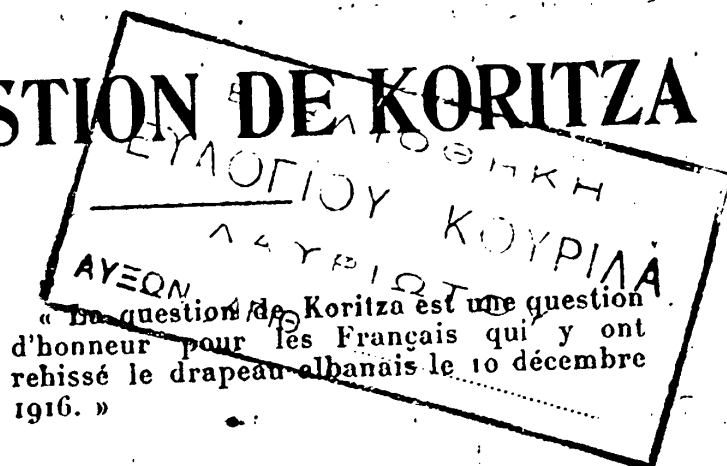
AVEC 18 CLICHÉS DANS LE TEXTE ET UNE CARTE



IMPRIMERIE HENRI DIÉVAL
57, Rue de Seine, 57
:: :: :: PARIS :: :: ::



LA QUESTION DE KORITZA



Koritza ou Kortcha est le nom d'un district de l'Albanie méridionale et du chef-lieu du même district.

Occupant une position pittoresque, à 868 mètres d'altitude, entourée par une vallée fertile et un peu plus loin par une chaîne de montagnes, réputée par la propreté de ses rues, par la blancheur de ses maisons, par le nombre de ses écoles et par l'activité de son commerce, la petite ville de Koritza, comparée aux autres de son importance qui sont disséminées dans la Péninsule des Balkans, a été appelée par un Consul de France, Auguste Dozon, qui l'a visitée : « un petit Paris dans l'Orient ». (*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, juin 1875.)

« La question de Koritza », un chapitre de la question de l'Épire, est née des injustes prétentions émises, en 1913, par le gouvernement d'Athènes sur cette région où l'élément grec n'est même pas représenté. En effet, sur les 76.000 habitants du *Kaza* de Koritza, il n'y a que 8 Grecs (voir les annexes n^{os} 1, 2, 3).

Dans la lutte diplomatique engagée à la Conférence de Londres de 1913 pour la possession de Koritza, les Albanais remportèrent la victoire parce qu'ils combattaient pour le droit. Mais ce résultat ne fut pas obtenu facilement, car les Grecs ne voulaient pas céder malgré les preuves les plus convaincantes apportées pour sou-



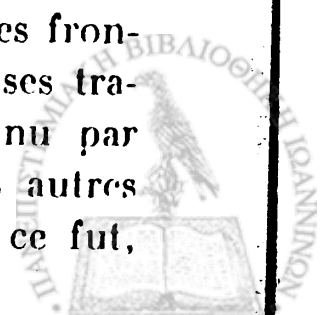
tenir la thèse des Albanais. En effet, comme on va le voir, si le gouvernement grec a reconnu les décisions des grandes puissances, concernant cette question, il ne l'a fait que pour la forme. En réalité, directement ou indirectement, la Grèce a fait tout ce qu'elle a pu pour détacher du corps déjà trop mutilé de l'Albanie, ce district qui en est pour ainsi dire le cœur.

Tous les rapports consulaires d'avant la guerre balkanique comme toutes les descriptions des étrangers qui ont visité la région de Koritza et d'Argyrocastro, sont d'accord pour affirmer qu'elle a un caractère purement albanais.

La Conférence des ambassadeurs à Londres ayant nommé une Commission internationale pour juger sur place les revendications de la Grèce, qu'on voulait favoriser par tous les moyens, a estimé cependant qu'il serait inutile de procéder à des recherches concernant la nationalité des habitants de Koritza. Toutefois, la Commission visita la ville et constata par elle-même combien les affirmations grecques étaient dénuées de fondement (voir l'annexe n° 4).

Il faut ajouter à cela que les régions d'Argyrocastro, Permeti, Leskovik, Delvina qui étaient comprises dans la sphère des recherches de la Commission, ont été reconnues comme ayant un caractère albanais bien défini et bien évident. Par conséquent, ces régions furent attribuées à l'Albanie à laquelle elles appartenaient de droit et de fait.

Il n'y a aucun doute qu'on aurait fait la même constatation dans la région de Tchamouria et même plus au sud si la Conférence de Londres, animée d'un plus grand esprit de justice et d'impartialité, avait admis l'extension des travaux de la Commission (voir l'annexe n° 5). Cette Commission qui a tracé les frontières de la Basse-Albanie, après avoir achevé ses travaux, rédigea le protocole de Florence reconnu par le gouvernement grec, ainsi que par tous les autres gouvernements. Mais de la part de la Grèce, ce fut,



comme nous l'avons déjà dit, simplement pour la forme car elle n'a nullement respecté l'engagement de retirer ses troupes d'occupation du territoire assigné à l'Albanie. Les localités dont se retiraient les troupes régulières, étaient occupées par des troupes irrégulières : les soi-disant *Epirotes*. Or le mouvement des *Epirotes*, comme on le sait bien à présent, a été préparé, organisé et soutenu par le gouvernement grec. Ce fut un véritable attentat à la vie de l'Etat albanais.

Cette affirmation résulte des rapports des officiers hollandais, et du témoignage des personnes impartiales qui ont vu ou qui, mieux encore, ont vécu tous ces épisodes; elle résulte aussi des faits suivants :

1° Un grand nombre de prisonniers *Epirotes*, tous originaires de *Crète* ou du *Péloponèse*, dont les soldats sont réputés pour leur vaillance, ont déclaré qu'ils combattaient par ordre des autorités militaires compétentes et sous le commandement d'officiers grecs;

2° L'uniforme et l'équipement des prisonniers et des soldats tués ou blessés prouvaient qu'ils faisaient partie des unités régulières grecques; les soi-disant *Epirotes* possédaient des armes et des munitions considérables, des fusils, des mitrailleuses et même des canons grecs.

3° Ces mêmes *Epirotes* ont dévasté toute *l'Epire*; ils ont incendié des centaines de villages et ils ont pillé les autres; ils ont violé les femmes et fusillé la population sans défense (voir les annexes n° 7, 8 et la carte).

Laissons parler M. Vaucher, correspondant de *l'Illustration*, sur cette situation dont il a pu se rendre compte par lui-même :

« Toute cette région de Kolonia (district de Koritza) est dévastée depuis le passage des bandes grecques en 1913. Les noms qu'on trouve sur les cartes ne sont plus que des souvenirs; sur le terrain, ils ne sont représentés que par quelques ruines informes



« qui marquent la place des villages, etc. » (*L'Illustration* du 7 avril 1917.)

L'opinion publique anglaise indignée des agissements de la Grèce, a protesté par la bouche de MM. les députés Walter Guinness, Aubrey Herbert, Lawington, etc...

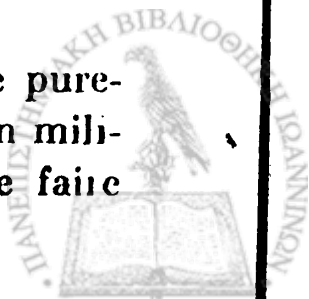
M. F. Williams, ministre des Etats-Unis d'Amérique à Athènes, protesta énergiquement contre les agissements inhumains du gouvernement grec et, après avoir visité l'Albanie, il retourna dans son pays où il se fit le défenseur du peuple albanais auprès du public américain.

Devant les forces déployées par l'armée grecque, la gendarmerie albanaise qui se trouvait dans la première période de son organisation, fit preuve d'intrépidité et d'héroïsme, mais finalement, elle dut céder. Manquant d'armes et de munitions, non préparés pour une guerre si inégale, on ne peut pas reprocher aux Albanais d'avoir laissé les Grecs s'emparer de Koritza, d'Argyrocastro et de quelques autres localités de l'Albanie du Sud. La faute en est aux grandes puissances garantes qui ont créé l'Albanie mais qui n'ont pas voulu la défendre contre la rapacité de ses voisins.

Peu de temps après éclata la conflagration européenne. Le gouvernement grec choisit ce moment favorable pour annexer les territoires qu'il n'avait occupés provisoirement que pour y assurer l'ordre et la sécurité, suivant sa propre déclaration. Les quatre puissances alliées protestèrent contre cette annexion, la déclarant nulle et non avenue.

L'administration de Koritza pendant l'occupation militaire Française

S'il restait le moindre doute sur le caractère purement albanais du district de Koritza, l'occupation militaire française de cette région aurait suffi à le faire disparaître.



Voici un aperçu général concernant l'administration du district de Koritza pendant l'occupation française, aperçu envoyé par les représentants de la population de Koritza à la Délégation albanaise à Paris :

« Lorsqu'au mois d'octobre 1916, les troupes françaises d'Orient sont venues occuper Koritza, elles ont trouvé notre pays en grande effervescence, presque en révolution. La population du Kaza de Koritza, qui depuis le mois d'août 1914, se trouvait pour la seconde fois sous l'occupation grecque, souffrait tellement de cette administration mauvaise et corrompue, qu'il considérait ses employés comme des tyrans et la Grèce comme un pays barbare. Jamais l'administration grecque n'a pu s'acquérir la sympathie du peuple du Kaza de Koritza; jamais les Grecs n'ont gouverné ici par la volonté du peuple; ils ont toujours été considérés comme des étrangers et des usurpateurs du droit légitime des Albanais. Ils étaient toujours forcés de maintenir à Koritza et dans ses villages un grand nombre de troupes pour étouffer les émeutes provoquées par leurs persécutions inouïes envers la population, mais ils ne sont jamais parvenus à maintenir l'ordre et la sécurité publics. Les vols, les attaques, les assassinats et les émeutes étaient à l'ordre du jour pendant toute la durée de l'occupation grecque. Les habitants du Kaza de Koritza émigraient en grand nombre, les uns se rendant à l'intérieur de l'Albanie, les autres en Amérique, en Italie, en Roumanie, etc., pour trouver ailleurs la tranquillité et le repos et *pour éviter le service militaire grec.*

Sachant bien qu'ils étaient haïs par la population de Koritza et qu'ils n'y resteraient pas longtemps, les Grecs, pendant tout leur séjour ici, se sont très mal comportés envers la population; au lieu d'améliorer le sort du pays, ils ont fait tout à fait le contraire. Après avoir brûlé de nombreux villages, après avoir massacré, emprisonné tant de personnes innocentes, après avoir enlevé les richesses du pays, ils espéraient avoir



achevé leur œuvre qui consistait à étouffer le sentiment national albanais de la population. Mais ils se sont trompés.

Dès l'arrivée des troupes françaises à Koritza, toute la population, sans distinction de religion, s'est soulevée immédiatement contre les Grecs et dans les réunions publiques, la réintégration de l'indépendance albanaise fut réclamée. S'adressant alors au commandement français, la population du Kaza de Koritza, lui exprima son désir de vivre libre et de disposer d'elle-même, en le sollicitant de la prendre sous sa protection et de la défendre contre les Austro-Bulgares d'un côté et contre les Grecs de l'autre.

Le 10 décembre 1916 eut lieu à Koritza une grande réunion des représentants de la population qui, vu la situation de la région séparée du reste de l'Albanie par le fait de la guerre, se proclama autonome et les autorités administratives albanaises furent rétablies.

Voici le protocole de cet événement : -

Kortcha, 10 décembre 1916.

TRADUCTION

Prot. N° 1

PROTOCOLE

1° *En conformité de la volonté de la population albanaise exprimée par ses représentants, le Kaza de Kortcha (Koritza) avec les régions de Bilishti, Kologne, Opari et Gora a été constitué en district autonome devant être administré par des autorités albanaises sous la protection des autorités militaires françaises.*

2° *L'administration du district sera confiée à une Commission composée de quatorze membres chrétiens et musulmans en nombre égal.*

Cette Commission aura :

a) *A prendre toutes les mesures pour la, bonne*



administration du district de Kortcha et de sa périphérie.

b) A contrôler et administrer les services publics.

3° La Commission soumettra à l'approbation des autorités militaires françaises les noms de ceux qui seront chargés de la direction des services publics; la nomination des fonctionnaires sera du ressort des autorités militaires françaises.

4° Par les soins du chef de la police, il sera formé un corps de gendarmerie pour veiller à l'ordre et à la tranquillité publics.

5° Il sera en outre constitué un corps mobile de gendarmes albanais pour la défense de l'autonomie du pays et de la liberté du peuple.

6° A ce même effet des corps réguliers de volontaires seront constitués et leur importance numérique sera en rapport avec les exigences des événements et les disponibilités financières du trésor.

7° En cas de nécessité de participation dans des actions militaires, la gendarmerie, les détachements de gendarmerie mobile et les corps de volontaires seront placés sous le haut commandement de l'officier français, commandant le secteur de Kortcha.

8° L'albanais sera la langue officielle.

9° Le drapeau du district autonome de Kortcha sera le drapeau traditionnel de Scanderbeg avec une banderole aux trois couleurs de France.

Pour l'autorité militaire française :
Colonel DESCOINS,
Commandant le Secteur de Kortcha.

Pour la population, les délégués :

Signé : Vassil Singhélo, Kostandin Noçka, Rafaël Avram, Nikola Evangheli, Chakir Chaban, Tewfik Rouchit, Hussen Dichnitza, Emin Rakip, Efthim Tsali, Vassil Kondi, Qani Dichnitza, Sali Babani, Haki Chemcheddin, Lambro Mboria.



Les élus de la population de Kortcha sont nommés membres du Conseil d'administration.

Fait à Kortcha, le 10 décembre 1916.

*Pour l'autorité militaire française
Le Colonel, commandant le Secteur de Kortcha.*

Signé : DESCOINS.

*
* *

« Immédiatement après la proclamation de l'autonomie, tous les intellectuels, d'une part, et tous ceux qui étaient capables de porter les armes, d'autre part, se sont présentés pour le salut de la patrie. Ainsi furent rétablis les nouveaux services.

Le Conseil d'administration, nommé plus tard Conseil des notables, composé de douze membres, la Direction des Finances, la Préfecture de police, la Direction de l'enseignement, la Municipalité, le Tribunal civil, l'Assistance publique, une Gendarmerie de police et une Gendarmerie mobile albanaises fonctionnaient sous la direction et la protection du commandement français et cela dans une parfaite harmonie.

On n'a jamais manqué de personnel pour les différents services. Les fonctionnaires ont été toujours recrutés parmi les citoyens, sans distinction de religion. C'est ainsi que dans tous les bureaux de l'Administration civile et dans la Gendarmerie, les chrétiens et les musulmans travaillent ensemble pour le même but et pour un unique idéal : celui de l'organisation et de l'affermissement de l'Albanie. Peut-être quelques-uns des fonctionnaires civils ne possèdent-ils pas une instruction supérieure; mais leur amour, leur profond dévouement envers leur patrie, l'Albanie, leur honnêteté exemplaire et leur infatigable ardeur à remplir leur devoir, font qu'ils valent les meilleurs fonctionnaires des Etats civilisés. Ils sont, tous, animés du désir et de la ferme volonté de démon-

trer aux étrangers que les Albanais sont capables de s'administrer eux-mêmes pourvu qu'on leur assure l'inviolabilité de leurs frontières.

Le Conseil des notables du *Kaza* de Koritzá composé de douze membres, mi-chrétiens, mi-musulmans, qui est en rapport constant avec le commandement français de Koritza, est chargé de l'administration de la contrée. Il constitue la plus haute autorité civile et représente la population du *Kaza* auprès du commandement français. Ses membres, choisis parmi les hommes les plus honorables et les plus capables du *Kaza* sont des avocats, des commerçants, des propriétaires, etc... Le président est nommé pour trois mois.

Les finances du *Kaza* sont actuellement très florissantes. L'exercice 1918 a été clos avec un excédent de trois millions de francs. Le budget de l'année courante se monte à environ deux millions de francs, dont les principes recettés proviennent des dîmes sur les céréales, de l'octroi sur les marchandises importées, des timbres, taxes, etc. Aucun impôt sur les bénéfices de guerre, aucun droit de patente ne sont prélevés, au contraire on a diminué l'impôt de la dîme pour l'exercice 1919 (voir l'annexe n° 9).

A ce propos, il faut remarquer que la direction des finances, conseillée par le commandement militaire français, a émis du papier-monnaie en acceptant, en même temps, le système monétaire français. Ce papier-monnaie albanais ainsi que les timbres-poste, qui se trouvent toujours en circulation, ont été accueillis avec enthousiasme par la population, qui voyait dans leur émission autant de marques de la consolidation de la vie nationale albanaise (voir l'annexe n° 10).

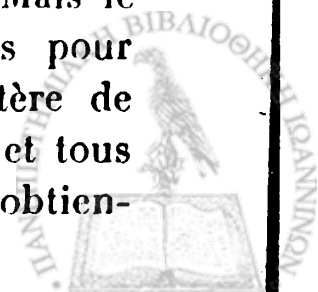
Le souci de l'administration est de ne pas gaspiller les revenus mais de les employer surtout à l'amélioration de la vie de la population. Ainsi des routes furent construites, une assistance publique, un hôpital et un orphelinat furent créés pour soulager le sort de la population indigente. La mendicité qui, sous les gou-



vernements turc et grec, sévissait sur une vaste échelle, a complètement disparu. Les pauvres et les malades indigents, sans distinction de religion, sont soulagés par l'administration, et on n'entend, de tous côtés, que des louanges à l'adresse de l'administration albanaise.

La police et la gendarmerie de police, sous l'organisation directe du commandement français, ne méritent que des éloges. Recrutées parmi les hommes du pays, la police et la gendarmerie s'efforcent, dans l'exercice de leurs fonctions, de pratiquer une justice égale pour tous. Grâce à elles, les crimes dans notre pays ont disparu, les délits, les vols et les contraventions ont tout à fait diminué. Un ordre parfait et une tranquillité absolue règnent actuellement dans tout le Kaza. Pour combler les vœux de notre population, il ne lui manque qu'une seule chose : le rattachement de cette région à la mère-patrie, l'Albanie, dont elle fait partie intégrante et le rétablissement de notre Etat dans tous ses droits. Malgré les nombreuses réquisitions pendant la période de la guerre et malgré les difficultés occasionnées par les nécessités militaires, tous les champs ont été cultivés, les transactions commerciales ont augmenté, les communications toujours maintenues et la population civile a été autant que possible bien ravitaillée.

Le Tribunal civil de Koritza, composé d'Albanais, licenciés en droit des Universités d'Athènes et de Constantinople, fonctionne avec une équité et une impartialité exemplaires. Il jouit de la confiance de toute la population et ses jugements sont respectés par tous. Sous les régimes turc et grec, le Tribunal de Koritza, composé exclusivement d'un personnel étranger, rendait presque toujours des jugements iniques. Mais le Tribunal actuel, composé d'indigènes réputés pour leur intégrité et connaissant à fond le caractère de notre population, est à la hauteur de sa tâche et tous ceux qui y ont recours sont sûrs d'avance qu'ils obtiendront justice.



L'enseignement de la jeunesse albanaise, si négligée au temps des anciens régimes étrangers a fait de très grands progrès au courant de ces deux années d'administration albanaise.

Immédiatement après la proclamation de l'autonomie albanaise de Koritza, le 10 décembre 1916, les écoles grecques cessèrent leurs cours d'elles-mêmes et elles furent remplacées par des écoles albanaises. Depuis cette date, la jeunesse fréquente en très grand nombre les écoles nationales albanaises. Le nombre des élèves se monte actuellement à quatre mille.

Cependant le gouvernement grec, voyant que par l'affermissement de l'administration albanaise à Koritza, son influence dans notre pays, maintenue jusqu'alors par la vive propagande de ses agents, aurait pour toujours disparu, a usé de toute son influence auprès du général Henrys, commandant de l'armée française d'Orient, pour obtenir l'autorisation d'ouvrir des écoles grecques dans la ville et le Kaza de Koritza. Malgré l'avis contraire du Conseil des notables, des chefs de services, et la protestation de la population basés sur ce que le but des écoles grecques n'était que de faire une propagande politique, semer des intrigues, mettre la population en désaccord et troubler la tranquillité et l'ordre publics, le général Henrys, soit pour être agréable au gouvernement d'Athènes, soit pour tout autre motif, a autorisé en 1918 l'ouverture d'écoles grecques dans la ville de Koritza et d'une douzaine d'autres écoles grecques dans les environs. Les autorités civiles albanaises ont de nouveau protesté, auprès du commandement français de Koritza, contre l'ouverture des écoles grecques en lui faisant observer que si la France désirait que la jeunesse du Kaza de Koritza s'instruisît au moyen d'une langue étrangère, elle devrait choisir le français, l'anglais ou l'italien, mais jamais le grec, d'autant plus que notre pays est fermement décidé à rompre, une fois pour toutes, avec les méthodes orientales et à modifier les méthodes



d'éducation qu'on donnait à la jeunesse dans nos écoles. Mais toutes ces protestations sont restées sans effet; les écoles grecques ouvertes par les Français contre le désir de la population continuent à fonctionner avec l'appui et la protection du commandement français.

Les Albanais qui composaient la gendarmerie mobile albanaise du *Kaza* de Koritza se sont montrés dignes du renom et de la bravoure de leurs ancêtres. Cette gendarmerie a été constituée lors de la proclamation de l'autonomie albanaise, le 10 décembre 1916, avec la mission sacrée de défendre l'indépendance du pays et la liberté des habitants. Les gendarmes et les volontaires sont recrutés parmi les citoyens musulmans et chrétiens; ils prirent part bravement à toutes les attaques et à tous les combats contre l'ennemi, toujours aux avant-postes. Conduite par des officiers albanais sous le commandement d'officiers français, la Gendarmerie mobile albanaise s'acquit par sa bravoure et son héroïsme le respect et la sympathie de tous les officiers français ainsi que du haut commandement des armées alliées d'Orient.

En récompense de leurs sacrifices et des services rendus au courant de la guerre, de nombreux officiers et soldats furent décorés de médailles militaires françaises et le bataillon de la Gendarmerie mobile albanaise fut cité à l'ordre de l'armée (voir les annexes, n^{os} 11 et 12).

Le peuple du *Kaza* de Koritza, de nationalité et de langue purement albanaise a trouvé de grands avantages dans l'administration albanaise actuelle dont les méthodes répondent à tous ses désirs. Délivré du joug étranger grec, décidé de vivre chez lui en maître, il ne désire que l'union étroite avec la mère-patrie, l'Albanie, libre et indépendante et réintégrée dans tous ses droits nationaux.

Mais le progrès et la prospérité actuelles du *Kaza* de Koritza et l'affermissement de l'administration alba-



naise dans notre pays ne furent pas vus d'un œil favorable par la Grèce. Elle comprit que l'établissement de l'ordre et de la tranquillité chez nous lui ferait perdre à jamais son ancienne influence dans ce *Kaza*. Pour empêcher donc la réalisation du programme national albanais, elle a employé pendant ces vingt-sept mois de l'autonomie albanaise les moyens les plus illicites et les plus perfides pour arriver à son but. Par l'intermédiaire de quelques brigands et pillards qui ravaageaient le pays durant l'occupation grecque, et du clergé grec, elle a cherché à contrecarrer l'œuvre de notre administration et à soulever les chrétiens contre les musulmans. Par l'intermédiaire de quelques voyageurs, ses organes, elle propageait des bruits tendancieux propres à exciter la population. Dans la chaire, ses prêtres alarmaient les consciences et faisaient tout ce qui dépendait d'eux pour servir les intérêts de la Grèce au moyen de la religion. On a essayé de séduire et de désorganiser la gendarmerie albanaise et d'effrayer les fonctionnaires. Les quelques partisans de la politique grecque, largement payés, ont profité pendant toute cette période, de toutes les occasions pour attaquer le nouveau régime albanais, et ramener le régime grec à l'aide de la terreur et de l'anarchie. Mais tous ces moyens d'opposition n'aboutirent à aucun résultat; le peuple du *Kaza* de Koritza, inébranlable dans sa ferme volonté de rester albanais, déjoua avec prudence toutes les intrigues et les manœuvres du gouvernement d'Athènes (voir l'annexe n° 13).

*
* *

Malheureusement, le commandement français d'occupation n'a pu conserver jusqu'à la fin l'impartialité complète avec laquelle il avait commencé son œuvre bienfaisante. Il n'y eut pas de sa faute. Soumis aux ordres venus de la métropole, il s'est vu dans la pénible situation d'avoir à appliquer des mesures qui



étaient en flagrante contradiction avec les vœux de la population. On ne peut trouver l'explication de ces mesures que dans l'influence toujours croissante de M. Venizelos.

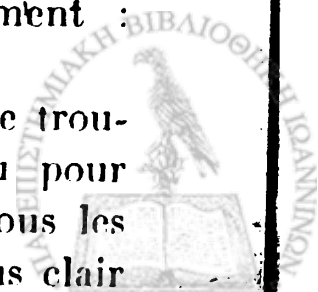
En effet, malgré les bons résultats donnés par l'administration albanaise de Koritza, le 16 février 1918, le général Salle publie un arrêté par lequel il abroge le protocole du 10 décembre 1916. Cet arrêté, il est vrai, n'apporta aucun changement réel dans la situation; l'administration albanaise continua son œuvre comme par le passé; la propagande grecque resta toujours impuissante; le drapeau albanais continua à flotter sur Koritza. Mais dorénavant, c'est l'autorité militaire qui décide sur les mesures administratives à prendre; elle nomme les fonctionnaires et contrôle les services publics (voir les annexes n^{os} 14 et 15).

Quelques mois après, on voit se rouvrir les écoles grecques, fermées comme dangereuses pour l'ordre public à cause de la propagande politique effrénée qu'elles faisaient. Les protestations réitérées des autorités et de la population ne réussirent pas à faire rapporter la décision prise par M. le général Salle.

Enfin, M. Venizelos arrive à Paris. Il élève des prétentions sur l'Épire du Nord et sur Koritza. C'est à cette époque que l'emblème le plus tangible de la volonté de la population de Koritza de vivre une vie politique albanaise disparut : le drapeau national albanais hissé par la population en décembre 1915, en présence et avec le consentement du commandement français fut amené par le même commandement en avril 1919.

A cet événement la population répondit par un seul mot exprimant son douloureux étonnement : « Pourquoi ? »

A cette demande, les citoyens français qui se trouvent à Koritza, ces poilus qui ont combattu pour l'honneur de la France et pour la liberté de tous les petits peuples, répondaient avec l'accent du plus clair



désappointement : « Nous n'y comprenons rien! C'est l'ordre; c'est toujours la politique!! »

Les arguments de M. Venizelos

Examinons, en dernier lieu, quelles sont les nouvelles prétentions élevées par la Grèce sur l'Épire du Nord et spécialement sur Koritza, et quels sont les nouveaux arguments invoqués en faveur de ces prétentions.

Nous constatons avec étonnement qu'on ne présente aucun argument nouveau, si ce n'est l'allusion indirecte au pacte secret de Londres de 1915. Tout ce qu'on dit dans le mémoire présenté à la Conférence de la Paix par M. Venizelos sur la question de l'Épire, a été dit déjà et redit durant la Conférence de Londres en 1913.

Quels sont ces arguments?

I. — Le premier de ces arguments consiste à dire que *sur les 200.000 habitants de l'Épire du Nord, 120.000 sont Grecs.*

Nous répondons que dans l'Épire du Nord il n'y a qu'une infime minorité grecophone, tandis que dans le district de Koritza l'élément grec n'est pas même représenté. Dans le mémoire de M. Venizelos, comme d'ailleurs dans tous les écrits de propagande grecque, on désigne du nom de *Grecs les Albanais orthodoxes*; du reste, on a toujours soutenu que tout orthodoxe doit être Grec. C'est une confusion voulue entre la notion de religion et celle de nationalité, et ce n'est pas aux Albanais qu'on l'applique pour la première fois. Avant d'avoir leur propre langue dans les écoles et dans l'église, les Bulgares, les Serbes, les Roumains aussi étaient appelés Grecs par les propagateurs de l'hellénisme.

En Roumanie, il n'y a pas plus d'un siècle, avant l'ouverture des écoles de langue roumaine, toute l'instruction était donnée en grec; le pays était considéré,



par les Grecs, comme une partie de l'Hellade; les villes roumaines étaient « des cités helléniques » et Ipsilanti voulait commencer en Roumanie et par les Roumains l'indépendance de l'Hellénisme. Le héros roumain Tudor Vladimirescu qui voulut faire comprendre à Ipsilanti que les Roumains, s'ils étaient des orthodoxes, n'étaient pas des Grecs, fut pendu.

Mais le sentiment grécophile des Roumains n'était que l'effet de l'éducation reçue dans les écoles grecques, effet que les écoles nationales roumaines ont fait disparaître au bout de quelques années.

En Albanie aussi, il peut y avoir des personnes qui confondent la religion avec la nationalité, mais cela s'explique facilement par le même fait de la propagande que l'église et les écoles grecques y ont exercée. Toutefois la simple présence de quelques rares grécophiles parmi les orthodoxes des districts de Koritza et d'Argyrocastro ne peut pas justifier la prétention de M. Venizelos que tous ces orthodoxes « *bien qu'ils parlent l'albanais et qu'ils soient d'origine albanaise, aiment la Grèce, que leur conscience nationale est grecque et que, par conséquent, ils sont Grecs* ». Rien n'est plus faux.

La population de l'Épire du Nord, qu'elle soit de religion musulmane ou chrétienne orthodoxe, est, toute, de nationalité albanaise, et n'a pas d'autre conscience nationale que l'albanaise.

Le fait qu'il y ait des Albanais orthodoxes qui font partie de l'Église orientale, appelée aussi Église gréco-orientale, ne constitue pas une raison pour qu'ils soient des Grecs; comme personne ne s'imaginerait jamais de faire passer pour des Romains ou des Italiens, les Albanais catholiques pour la seule raison qu'ils font partie de l'Église d'occident ou romaine.

Pour mieux comprendre ce qui précède, j'ajouterai que jamais les statistiques grecques n'ont reconnu l'existence d'un élément albanaise orthodoxe; comme les Turcs n'ont jamais voulu reconnaître qu'il y avait

des *musulmans albanais*. M. Venizelos, lui-même, ne parle jamais d'*albanais musulmans*; il les appelle tout simplement *musulmans*. Dans son mémoire présenté en 1913 à la Conférence de Londres, il dit que le Kaza de Koritza comprend 33.894 Grecs albanophones, 1.544 Grecs vlahophones et 34.171 musulmans. Quel imbroglio! Cela veut dire qu'il y a à Koritza :

33.894 Albanais orthodoxes;
34.171 Albanais musulmans;
1.544 Roumains ou Kutzo-Valaques.

69.609

Ces chiffres sont empruntés à la statistique turque qui prend comme base la religion des habitants.

Pour les Turcs, tous les musulmans : Arabes, Kurdes, Albanais, Grecs, Bulgares, etc., étaient des *Turcs* comme tous les chrétiens : Grecs, Albanais, Serbes, Bulgares ou Roumains étaient des *Roumes*. Le mot *Roume* (Romaïque) d'après la conception que lui ont attribuée les Turcs signifie orthodoxe, et puisque les Turcs, reconnaissaient le Patriarche du Phanar comme chefs de tous les chrétiens orthodoxes, ils ont désigné sous le nom de *Roumes* tous ceux qui se trouvaient sous la juridiction religieuse du Patriarche. (Voir l'annexe n° 16.)

Par conséquent, les 33.894 *Roumes* qui partent *albanais* à Koritza sont des *Albanais orthodoxes* et non pas des *Grecs albanophones* comme dit M. Venizelos.

H. — *En second lieu on soutient qu'il serait contraire à toute équité de vouloir soumettre des populations chrétiennes d'une civilisation supérieure à des populations musulmanes de civilisation inférieure, d'autant plus que l'Albanie ne saurait vivre comme État indépendant sans une tutelle étrangère.*

Il ne s'agit pas de soumettre une partie de la population à une autre. Les musulmans et les chrétiens sont avant tout Albanais, et, comme citoyens de ia



même patrie, ils ont des droits égaux devant les lois; aucun des privilèges du régime ottoman ne peut plus subsister.

Mais si l'on veut approfondir encore la question, on constate que l'affirmation des Grecs concernant la supériorité des chrétiens sur les musulmans n'est pas du tout fondée. A Koritza, comme dans toutes les autres villes de l'Albanie du Sud, l'élément musulman n'est pas moins instruit que le chrétien. Voici pourquoi : Les Albanais musulmans sont plus riches que les autres; ce sont pour la plupart de grands propriétaires, des fonctionnaires publics, des militaires, etc.

Ils sont donc les plus aisés et, par conséquent, ils pouvaient plus facilement envoyer leurs fils étudier à Constantinople, en France ou ailleurs.

Les plus instruits des habitants de l'Albanie du Sud sont justement ceux qui ont voyagé à l'étranger pour y étudier ou bien pour s'occuper de commerce. Eh bien! ceux-ci appartiennent, pour la plupart, au *kaza* de Koritza et ils sont les meilleurs patriotes albanais. Ils constituent la colonie albanaise de Bucarest; ils ont fondé la grande association albanaise des Etats-Unis d'Amérique du Nord, celle d'Egypte, de Constantinople, etc.

Examinons maintenant le second point de l'affirmation grecque : *l'Albanie ne saurait vivre comme Etat indépendant sans une tutelle étrangère.*

Quel est l'Etat balkanique qui n'a pas eu besoin, au moment de sa reconstitution, de l'aide effective d'un Etat étranger? Le roi Othon vint en Grèce avec 46.000 Bavares et, cependant, il ne réussit pas à y rétablir l'ordre.

Quel Etat, surtout dans les Balkans, n'a pas eu sa première période de vie difficile et turbulente? En Grèce, en Serbie et en Bulgarie, après une dizaine d'années d'indépendance politique, l'existence de l'Etat se trouvait toujours menacée de mort à la suite de difficultés intérieures.

Quant à l'Albanie, cette aide étrangère est peut-être nécessaire justement à cause de l'attitude des Etats voisins qui convoitent son territoire.

Naturellement, l'Albanie ne fut pas capable de s'opposer à l'armée grecque qui, sous le nom d' « Epirotes révoltés » occupa la basse Albanie en 1914, parce qu'elle n'était pas préparée à cette invasion pas plus qu'elle ne l'est actuellement. Si on assurait aux Albanais d'une manière réelle l'inviolabilité de leurs frontières, ils seraient à même de mettre l'ordre chez eux et d'entrer dans la voie du progrès dans un délai plus court qu'il n'a été nécessaire aux Grecs et aux Slaves.

M. Venizelos lui-même vante les qualités éminentes des Albanais quand il dit qu'actuellement encore, les Repoulis, les Danglis, les Condouriotis et d'autres, qui occupent en Grèce les plus hautes fonctions, sont des Albanais. N'est-ce pas une preuve des qualités dont est douée cette nation albanaise tant calomniée?

En Turquie? Les meilleurs généraux, les meilleurs administrateurs n'ont-ils pas été des Albanais? Pourquoi soutenir alors que l'Albanie ne saurait vivre comme Etat indépendant?

Est-il logique de prétendre qu'il faut annexer à la Grèce d'autres Albanais encore, pour le motif qu'on lui en a déjà annexé d'autres?

III. — On prétend encore que *la conscience nationale de la population de l'Epire du Nord est grecque et on donne comme exemple les Souliotes.*

Si les deux premiers arguments pouvaient à la rigueur, quoique faiblement, se soutenir, celui-ci constitue tout simplement une calomnie.

Il faut reconnaître tout d'abord que les Epirotes c'est-à-dire les Albanais du Sud, ont versé beaucoup de sang pour la cause grecque. Ils n'ont pas fourni seulement, au cours de la guerre d'indépendance hellénique, « maints chefs militaires », comme dit M. Venizelos, mais tous les héros de l'indépendance grecque ont été



Albanais : Botzaris, Djavella, Kanari, Miaouli, etc... Ils étaient originaires de Souli, de Hydra, de Spetza, ou de quelque autre région peuplée exclusivement ou en grande partie par des Albanais.

Il faut remarquer, à ce propos, que le sentiment qui soutenait ces braves dans le combat, n'était pas un sentiment national, mais un sentiment religieux. Les Albanais ne pouvaient pas posséder un sentiment qui manquait totalement aux Grecs eux-mêmes. Le Turc était considéré comme l'ennemi de la religion, qui constituait pour les Souliotes l'idéal commun; par surcroît, ils étaient séduits par l'amour du combat qui a fait de l'Albanais le meilleur soldat d'Alexandre le Grand et de Pyrrhus dans l'antiquité. Les Albanais formaient le rempart de la chrétienté à l'époque de Scanderbeg; on rencontre le soldat albanais sur tous les champs de bataille du moyen âge et plus tard. Napoléon eut lui-même sous ses ordres un régiment albanais.

En tous cas, pour le sang versé en abondance par elle, la nation albanaise avait le droit d'attendre un peu de reconnaissance de la part des Grecs; elle méritait d'être aidée à son tour par la nation voisine dans ses efforts ininterrompus pour conquérir sa propre indépendance. Loin de lui témoigner de la reconnaissance, les Grecs s'unirent aux Turcs pour empêcher la renaissance de la nation albanaise.

Examinons la question sous une autre face. La prétention élevée par les Grecs sur l'Épire du Nord et leur affirmation que la majorité de sa population ne veut pas de l'Albanie ont indigné toute l'Albanie et notamment la basse Albanie ou l'Épire. Ceux d'entre les Épirotes qui ont eu la possibilité de protester, n'ont pas manqué de le faire contre cette prétention des Grecs. A Permeti, à Argyrocastro, à Koritza, à Delvina ont eu lieu des meetings de protestation. Partout on a affirmé la volonté inébranlable de vivre comme citoyens libérés de l'État d'Albanie.

A l'étranger, partout où se trouvent des Albanais du Sud, à Bucarest, à Constantza, dans plusieurs villes des Etats-Unis d'Amérique, en Egypte, en Suisse, etc., on a manifesté avec plus d'énergie encore les vœux que les Epirotes ou Albanais du Sud avaient déjà exprimés, en 1913, lorsque la Conférence de Londres débattait la question de l'Épire (voir les annexes n^{os} 17, 18 et 19).

Les Albanais épirotes persécutés dans le pays par les autorités turques et par le clergé grec, ont travaillé à l'étranger pour le salut de leur pays. Ils sont les auteurs et les éditeurs de tous les livres de didactique, de toutes les brochures de propagande nationale qui ont été publiés à l'étranger pour l'Albanie du Sud. Les journaux et les revues qui paraissent actuellement, sont également édités par eux.

Ces Epirotes ont à Bucarest leur société littéraire, leur association musicale « Lyra » comme aussi une « Communauté orthodoxe albanaise » avec une église propre, des prêtres, et leurs livres religieux tous en langue albanaise.

Les publicistes et les écrivains albanais : Sami et Naim Frasheri, Mitko, Vreto, Sina, Çajup, Grameno, Gura, Lumo Skendo, Asdren, Noli, Faik Konitza, Dako, Çekrezi, Dine, etc., sont des Epirotes.

Nombre de patriotes albanais, qui ont fini leurs jours en exil ou dans les prisons turques pour le « crime » d'avoir aimé la patrie albanaise, sont également des Epirotes.

Les habitants de Koritza, ont manifesté toujours leurs sentiments patriotiques albanais. Ils ont ouvert la première école albanaise en 1886, mais cette école fut fermée peu de temps après par le gouvernement turc à la suite des instigations des autorités ecclésiastiques grecques.

En 1908, quand la liberté d'enseignement en albanais fut accordée, le patriotisme de la population de Koritza, opprimée jusqu'à ce moment, fit pour ainsi dire explosion. En un clin d'œil les écoles albanaises



furent ouvertes à nouveau; on fonda le « Club de l'Instruction albanaise » où s'inscrivirent tous les notables de la région; on fonda également la Société « Perparimi » (Le Progrès) pour entretenir des écoles normales albanaises; on établit les bases de la « Ligue orthodoxe albanaise » dont le but était d'introduire la langue albanaise dans toutes les églises orthodoxes de l'Albanie; on créa la Société musicale « Banda e lirisë » (la fanfare de la liberté) pour l'instruction musicale de la jeunesse et la Société sportive « Djalëria Shqipëtare » (la jeunesse albanaise). Une imprimerie fut achetée et mise en marche pour éditer les livres didactiques nécessaires, ainsi que pour publier les trois journaux albanais qui apparurent immédiatement : *Koha* (Le Temps), *Korça* et *Lidhja Orthodhokse*, l'organe de l'association qui portait le même nom; la revue *Sgjimi* (Le Réveil) et un tas de brochures pour l'éducation nationale du peuple.

Tout cela a été fait dans la première année qui suivit la proclamation de la constitution en Turquie. Ce fut un début remarquable et très significatif pour les sentiments de la population de Koritza.

Les Jeunes-Turcs qui voyaient un grand danger pour l'Empire dans ce réveil du peuple albanais, cherchèrent le moyen « légal » de l'arrêter et le trouvèrent dans l'idée d'imposer aux Albanais musulmans l'écriture arabe. Leurs agents prétendaient qu'on ne pouvait pas et qu'on ne devait pas employer pour la langue albanaise les lettres latines, mais bien les caractères arabes considérés comme sacrés par les musulmans. C'était une niaiserie, mais elle constituait une entrave pour le mouvement national des Albanais. Le clergé grec soutenait également l'adoption des caractères arabes par les Albanais musulmans et en même temps tâchait d'imposer aux Albanais orthodoxes l'emploi des lettres grecques. Les Albanais firent pleuvoir sur le gouvernement turc une masse de protestations contre une pareille mesure, mais la plus formidable parmi

elles a été celle de la population de Koritza où eut lieu un meeting de 25.000 hommes qui s'insurgeaient contre les machinations des Turcs et des Grecs.

Tous ces faits ne sont-ils pas suffisants pour prouver la conscience nationale des populations de l'Épire du Nord, lesquelles, loin de nourrir des sentiments grecs ont donné de tout temps la plus énergique impulsion au mouvement albanais?

IV. — *Pour soutenir et démontrer le caractère hellénique de Koritza on cite encore comme argument l'existence des écoles grecques dans cette ville ainsi que le refus jadis opposé par la communauté orthodoxe d'accepter des legs ayant pour but de contribuer à l'enseignement de la langue albanaise dans les mêmes écoles.*

Nous avons déjà expliqué pourquoi il n'y avait pas d'écoles albanaises à Koritza. Elles n'ont pas existé pendant le régime turc parce que le gouvernement ne permettait pas leur ouverture et parce que le clergé grec, instrument aveugle de la politique, se montrait plus hostile que les Turcs à l'instruction en langue albanaise. Si les Turcs emprisonnaient ou même condamnaient à mort celui qui écrivait ou lisait en albanais, le clergé grec excommuniait tous ceux qui recevaient une lettre, un journal ou un livre en albanais ou qui osaient se proclamer publiquement albanais! Les portes de l'église leur étaient fermées, leurs fils étaient bannis de l'école. Les nouveaux-nés des patriotes albanais restaient sans baptême et on n'administrait pas le sacrement aux mourants qui avaient commis le « péché mortel » d'avoir lu ou écrit en albanais. On connaît le cas arrivé à plusieurs Albanais, entre autres à Kristo Kosturi, qui, à cause de leurs sentiments albanais, ont été forcés d'aller faire consacrer leur mariage à l'étranger, vu que les prêtres de l'église grecque s'y refusaient (voir l'annexe n° 20).

Voilà pourquoi ni à Koritza, ni ailleurs en Albanie,



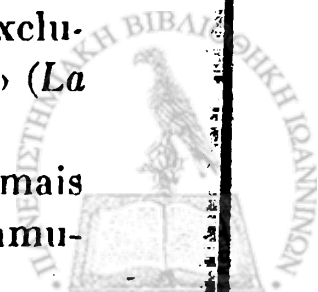
les écoles laïques albanaises ne pouvaient pas fonctionner; mais ces écoles ont été immédiatement ouvertes à Koritza dès que la prohibition turque fut levée. En 1908, sous le régime turc, puis sous le gouvernement national albanais en 1914 et 1916, les écoles albanaises ont fonctionné régulièrement dans tout le kaza de Koritza. Les écoles grecques étaient sur le point de se vider si les Turcs n'avaient pas persécuté l'enseignement en albanais.

La seule école albanaise qui existait à Koritza, disent les Grecs, se trouvait sous la direction des missionnaires américains. Oui, c'était la seule école albanaise qui existait pendant les mauvais jours du régime turc, qui avait fermé les autres. Les autorités turques ont tenté plusieurs fois de fermer aussi celle-ci, mais elles n'ont pas pu y réussir parce qu'elles avaient affaire aux Américains. Toutefois, les directeurs, Mister Kenedi et Mr. Cilka, ont souffert beaucoup de la part de ces autorités, mais ils ont souffert plus encore de la part du clergé grec qui montait la population contre les professeurs et notamment contre les parents qui envoyaient leurs fils à cette école : « Ce sont des franc-maçons, ces Américains; ils sont venus détruire l'orthodoxie. » Voilà les accusations lancées contre l'école albano-américaine!...

Pour en finir avec cette question, il faut bien noter que les écoles grecques n'ont rien à faire avec la nationalité des habitants. Laissons sur ce point le dernier mot au ministre plénipotentiaire français, M. Ed. Engelhard :

« Quant à l'école comme signe indicatif de la nationalité, dit-il, on ne saurait lui attribuer ce caractère en Macédoine et en Albanie, où le clergé a eu pendant des siècles le monopole, c'est-à-dire, la direction exclusive des établissements de l'instruction publique. » (*La Question macédonienne*, Paris, 1906, page 30.)

Quant aux legs refusés, il faut observer que jamais un Koritziote n'a fait de donations pour une commu-



nauté *grecque* qui n'a d'ailleurs jamais existé à Koritza; au contraire, ils ont fait des legs pour la propagation de l'instruction. Etant donné le désir des habitants de Koritza qui voulaient doter leur ville natale d'écoles; et vu d'autre part, la prohibition formelle et absolue que le gouvernement ottoman avait prononcée contre tout enseignement en langue albanaise, les bienfaiteurs de Koritza, pour combattre l'ignorance, ont préféré aider l'instruction en grec. Ils étaient loin de penser que ces écoles deviendraient un jour des foyers de propagande grecque dirigée contre leur nationalité. Mais lorsque les Koritziotes crurent qu'il était possible d'introduire la langue albanaise dans ces écoles, pour eux *orthodoxes* et non pas *grecques*, et de transformer tout l'enseignement, peu à peu du grec en albanais, ils intervinrent à plusieurs reprises à cet effet auprès des autorités ecclésiastiques qui en avaient la direction, mais ce fut en vain. Le métropolitite trouva une dizaine de personnes qui, suggestionnées ou bien payées, approuvaient toujours ce que faisait le chef religieux et il ne tint aucun compte du désir de la population.

A partir du moment où le point de vue du clergé grec concernant l'instruction fut clairement dévoilé, il ne reçut plus aucun legs pour l'enseignement. Lakçé Avramidi comme Hercule Duro, le premier originaire de Koritza et l'autre de Drénova, district de Koritza, mirent comme condition de leurs legs l'enseignement de l'albanais. Mais la direction des écoles n'avait plus besoin de leur argent; elle avait à sa disposition, en dehors des revenus des legs déjà acquis, les fonds du Comité de propagande panhellénique d'Athènes...

D'autres Koritziotes qui ont légué plus tard des sommes considérables, comme Diamandi Tarpo, Dhionis Dine, Antoine Kiriasi, etc., n'ont même pas fait mention, dans leur testament, des écoles grecisées de Koritza : tous légèrent leur fortune pour l'enseignement en langue albanaise.



V. — Avant de mettre fin à ses arguments, M. Venizelos fait une furtive allusion au traité secret de Londres de 1915.

A ce propos nous nous bornons à déclarer que l'article 7 de ce traité, qui parle de l'Albanie méridionale, n'assure aucun droit à la Grèce sur l'Épire du Nord. Pour ce qui concerne l'attitude de la France et de l'Angleterre à cet égard nous ne pourrions jamais admettre que ces deux grandes puissances, dont les traditions libérales sont si bien connues, puissent empiéter sur les droits du peuple albanais pour satisfaire les convoitises de la Grèce. Le peuple albanais nourrit l'espoir que les Grandes Puissances alliées et associées, soucieuses d'écarter les raisons qui ont entretenu jusqu'à présent le feu dans les Balkans, se mettront d'accord pour ne pas invoquer dans la solution de la question albanaise, le traité secret de Londres de 1915, qui n'a tenu aucun compte des droits de ce peuple.

Alors, vu les faits décrits plus haut qui prouvent la conscience nationale albanaise et non grecque de la population des districts de Koritza et d'Argyrocastro et sa ferme volonté de vivre comme partie intégrante de l'Etat d'Albanie ; vu, d'autre part, le respect qu'on doit aux principes pour lesquels tant de sang a coulé, le peuple albanais, le plus ancien de la péninsule des Balkans, reste inébranlable dans la confiance que les grands hommes qui ont pris la charge de créer une paix durable et équitable, ne permettront pas qu'on empiète toujours sur leurs droits, pour le seul motif qu'ils sont les plus faibles.



ANNEXES



STATISTIQUE

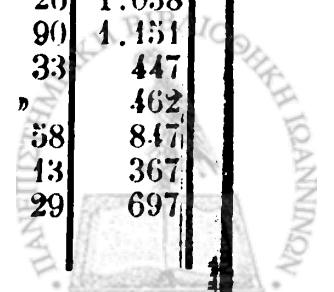
des Villages et de la Population du Caza de Koritza et des Localités
environnantes.

(Rédigée par le Bureau du Ravitaillement pendant l'occupation française)

N° d'ordre	NOM DES LOCALITÉS	Nombre des Habitants d'après la religion				TOTAL
		CHRETIENS		MUSULMANS		
		Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	
	Kaza de Koritza (Korça)					
1	Korça	14.628	3.151	5 104	360	23.243
2	Drenova	688	180	»	»	868
3	Mborja	249	37	699	98	1.083
4	Boboshtica	902	275	»	»	1.177
5	Polena	513	74	»	»	587
6	Dersnik	»	»	616	66	682
7	Porodina	»	»	367	17	384
8	Barçi	»	»	146	29	175
9	Burgalec	175	8	226	14	423
10	Goskova-Lartë	»	»	267	8	275
11	Goskova-Poshtë	»	»	378	38	416
12	Vinçani	15	»	366	42	423
13	Malaveci	73	8	25	»	106
14	Qatrom	»	»	254	28	282
15	Çiflik-Shamol	52	»	»	»	52
16	Orman-Ciflik	178	20	7	»	205
17	Turani	»	»	63	6	69
18	Kloca	»	»	190	12	202
19	Melçan	»	»	218	13	231
20	Belorta	»	»	253	31	284
21	Pulaha	»	»	250	47	297
22	Floq	156	25	378	73	632
23	Niviçisht	»	»	204	28	232
24	Pocesta	»	»	182	3	185
25	Lumalas	»	»	100	6	106
26	Damjanec	»	»	200	30	230
27	Libonik	»	»	126	1	127
28	Vloçisht	46	1	107	4	158
29	Bicka	»	»	210	27	237



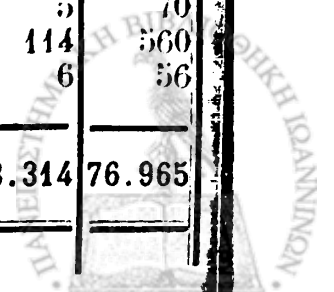
No d'ordre	NOM DES LOCALITÉS	Nombre des Habitants d'après la religion				TOTAL
		CHRÉTIENS		MUSULMANS		
		Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	
30	Tresova	»	»	221	5	226
31	Bellovoda	171	17	»	»	188
32	Dvoran	»	»	350	44	394
33	Kamenica	158	14	553	57	782
34	Voskop	»	»	731	66	796
35	Biranj	»	»	233	10	243
36	Ravonik	102	12	149	12	275
37	Dishnica	446	64	444	47	1.001
38	Kuç'i Zi	»	»	342	16	358
39	Plassa-Posht	»	»	455	46	501
40	Kolanec	»	»	356	25	381
41	Gjyras	»	»	119	11	130
42	Lozhan	»	»	347	21	368
43	Senisht	»	»	160	8	168
44	Plovisht	»	»	195	8	203
45	Vashtëmia	»	»	375	25	400
46	Dolan	»	»	146	11	157
47	Plassa-Lart	740	119	»	»	859
48	Zvarisht	»	»	194	8	202
49	Lavdar	»	»	694	48	742
50	Gjinomath	»	»	484	51	535
51	Krushova	»	»	182	14	196
52	Shipcka	230	20	»	»	250
53	Goça	»	»	37	3	40
54	Bos (i Gorës)	»	»	33	1	34
55	Bradvica	329	80	»	»	409
56	Maliq	»	»	27	»	27
57	Krastafilaq	»	»	15	»	15
58	Pojan	267	7	1.103	54	1.431
59	Pendavinj	249	10	15	»	274
60	Rëmbeç	311	22	14	»	347
61	Rof	63	4	»	»	67
62	Kreshpanj	64	»	»	»	64
63	Térova	192	25	4	»	221
64	Zvezda	8	»	652	34	694
65	Zemblak	3	»	754	45	802
66	Bilisht	601	68	1.281	94	2.044
67	Shënkolas	»	»	167	13	180
68	Progri	542	105	365	26	1.038
69	Bozhigrad	»	»	1.061	90	1.151
70	Menkulas	»	»	414	33	447
71	Grapsh	366	96	»	»	462
72	Suli	»	»	789	58	847
73	Stropani	»	»	354	13	367
74	Tren	207	29	432	29	697



N ^o d'ordre	NOM DES LOCALITÉS	Nombre des Habitants d'après la religion				TOTAL
		CHRETIENS		MUSULMANS		
		Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	
75	Babani	»	»	762	62	824
76	Pilur	»	»	432	41	473
77	Eçmenik	»	»	258	8	266
78	Maçarisht	»	»	353	20	373
79	Bicka	»	»	63	1	64
80	Borsh	43	»	»	»	43
81	Bitincka	»	»	957	81	1.038
82	Cangonj	»	»	485	19	504
83	Hoçisht	1 155	322	253	28	1.758
84	Graca	»	»	281	26	307
85	Ziçisht	532	113	»	»	645
86	Vranisht	»	»	565	43	608
87	Poloska	76	5	452	33	566
88	Vërleni	144	26	341	49	560
89	Vishocica	»	»	383	37	420
90	Çipani	»	»	391	33	424
91	Dobrani	»	»	251	14	265
92	Gjyres	211	46	»	»	257
93	Koshnica	»	»	204	29	233
94	Golloberda	»	»	373	20	293
95	Kuç'i Lart	»	»	162	11	173
96	Kalibet-e Stropanit	68	»	»	»	68
97	Vithkuq	810	140	»	»	950
98	Lubonja	247	39	196	19	501
99	Rehova	»	»	63	6	69
100	Leshnja	72	7	43	»	122
101	Gjançi	120	17	67	18	222
102	Selenica-e-Pishës	»	»	39	6	45
103	Shtika	278	55	20	2	355
104	Vodica	300	54	»	»	354
105	Bezhani	200	69	»	»	269
106	Skorovot	100	8	33	4	145
107	Selenica (Kolonjës)	60	2	159	7	228
108	Kreshova (Kolonjës)	100	17	59	4	180
109	Blushi	96	12	51	»	159
110	Boshani	»	»	58	4	62
111	Roçhani	»	»	13	2	15
112	Qinami	»	»	150	10	160
113	Pepelash	»	»	92	14	106
114	Elmës	»	»	47	5	52
115	Mileci	»	»	40	8	48
116	Kaltani	»	»	46	7	53
117	Butka	»	»	12	2	14
118	Kozel	»	»	27	6	33
119	Psar'i-zi	»	»	70	5	75



N° d'ordre	NOM DES LOCALITÉS	Nombre des Habitants d'après la religion				TOTAL
		CHRETIENS		MUSULMANS		
		Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	
120	Qyteza-e Kolonjës	»	»	59	»	59
121	Qafë-zez	186	21	164	19	390
122	Dardha	756	329	»	»	1.085
123	Sinica	332	98	50	3	483
124	Qyteza	381	114	»	»	495
125	Aréza	»	»	471	51	522
126	Nikolica	»	»	50	3	53
127	Voskopoja	18	1	»	»	19
128	Gjergjevica	»	»	395	51	446
129	Mazareka	»	»	211	18	229
130	Lejkas	»	»	159	19	178
131	Shkozan	»	»	165	27	192
132	Mujas	»	»	217	10	227
133	Opari	80	8	»	»	88
134	Osoja	63	19	28	»	110
135	Tudas	»	»	54	5	59
136	Karbanjos	70	8	»	»	78
137	Xerja	»	»	132	11	143
138	Lavdar (Oparit)	97	15	»	»	112
139	Punmira	56	5	»	»	61
140	Gjonbabas	»	»	222	33	255
141	Brozdovec	»	»	60	22	82
142	Denas	»	»	14	»	14
143	Peshtan	»	»	135	15	150
144	Pulaha (Oparit)	»	»	75	17	92
145	Zerec	»	»	264	36	300
146	Dushar	»	»	357	33	390
147	Rozovel	»	»	63	6	69
148	Leshce	»	»	41	»	41
149	Vrëpeka	»	»	100	6	106
150	Torovec	»	»	64	7	71
151	Varvara	»	»	79	4	83
152	Misrassi	31	3	»	»	34
153	Protopapa	»	»	60	4	64
154	Kapinova	»	»	108	11	119
155	Marjani	4	»	»	»	4
156	Qinikas	10	6	»	»	16
157	Panariti	»	»	509	87	596
158	Elmës dhe Teqe	»	»	65	5	70
159	Backa	»	»	446	114	560
160	Hassan Goj	»	»	50	6	56
	Totaux.....	29.420	6.030	38 201	3.314	76.965



LA RÉGION D'OSTRO-TOMORICA

N° d'ordre	NOM DES LOCALITÉS	Nombre des Habitants d'après la Religion				TOTAL
		CHRETIENS		MUSULMANS		
		Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	Se trouvant actuellement dans la localité	Se trouvant provisoirement à l'étranger	
1	Postena					
2	Buranj			121	»	121
3	Kovaçanj			59	»	59
4	Çorotati			94	2	96
5	Xhepë			105	3	108
6	Rehova			99	5	104
7	Straficë			59	»	59
8	Gurazez			152	5	157
9	Grevë			107	4	111
10	Vishanj			171	18	189
11	Çericë			60	3	63
12	Kuçi			145	5	150
13	Krushova			116	7	123
14	Floq			111	11	122
15	Leskovë			52	3	55
16	Trubohvë			150	5	155
17	Grëmç			98	4	102
18	Barç			123	3	126
19	Gjakovica			173	4	177
20	Narta			82	1	83
21	Smerdeni-Lart-Poshtë-dhe Tege			56	»	56
22	Katudo (Kollobash)			420	»	420
23	Armen			28	»	28
24	Vithanj			210	»	210
25	Kotka			168	»	168
26	Lemasa			230	»	230
27	Inqiman			110	»	110
				100	»	100
				3.399	83	3.482

LA ZONE NEUTRE DE BILISHTA

1	Grazhdan	450	53	»	»	503
2	Syec	»	»	68	2	70
3	Rakicka	»	»	603	67	670
4	Rehova	389	38	»	»	427
5	Zagradec	»	»	67	2	69
		839	91	738	71	1.739

LA ZONE NEUTRE DE SELENICA

1	Luaras	»	»	170	37	207
2	Qesaraka	»	»	24	4	28
3	Lëncka	»	»	47	7	54
				241	48	289



STATISTIQUE DE LA RÉGION DE POGRADEC

NOM DES VILLAGES	NOMBRE d'Habitants	RELIGION DES HABITANTS
1. Pogradec	2.499	Musulmans et Chrétiens
2. Undishte	271	Musulmans
3. Mëmëlisht	203	—
4. Udonisht	350	—
5. Cervenaka	106	—
6. Peskapat	210	—
7. Omesh	199	—
8. Selc'e Poshtme	207	—
9. Kërkova	143	—
10. Selc'e Sipërme	230	—
11. Ostece	382	Musulmans et Chrétiens
12. Pleshishta	360	—
13. Potkozhan	593	Chrétiens
14. Çesm'e Poshtme	303	Musulmans
15. — Sipërme	270	—
16. Homcan	294	—
17. Lënga	186	Chrétiens
18. Trebinja	267	Chrétiens et Musulmans
19. Malina	156	Musulmans
20. Kalivac	296	—
21. Dunicë	487	—
22. Storovë	888	—
23. Tushemisht	194	Chrétiens
24. Zagorcan	347	Musulmans
25. Vërdova	579	—
26. Rëmënj	591	—
27. Zërvaske	711	—
28. Beragozhda	368	—
29. Stropska	250	—
30. Leshnica	375	—
31. Cerava	359	—
32. Blaca	353	—
33. Bratomir	301	—
34. Halarup	421	Chrétiens et Musulmans
35. Pronisht	133	Musulmans
36. Verçun	287	—
37. Pretusha	253	—
38. Grabovica	89	—
39. Ceresnik	159	—
40. Kakac	180	—
41. Caushli	113	—
42. Gribec	210	—
43. Majran	143	—
44. Babjen	120	—
45. Manastirec-Gora	53	—
46. Memel	45	—
47. Lerhinot	66	—
48. Pirc	118	—



NOM DES VILLAGES	NOMBRE d'Habitants	RELIGION DES HABITANTS
49. Bubuq	76	Musulmans
50. Beras	113	—
51. Këmbëthekër	150	—
52. Sboq	161	—
53. Shkoza	151	—
54. Novosel	47	—
55. Sovjan	366	—
56. Symiz	128	—
57. Svirina	229	—
58. Nizhavec	98	Chrétien
59. Potgorie	863	Musulmans
60. Velitërna	141	Musulmans et Chrétien
61. Derdusha	170	—
62. Dolanec	51	—
63. Desmira	128	—
64. Meçan	168	—
65. Qencka	101	—
66. Dragostima	404	—
67. Krasnisht	62	—
68. Otolisht	225	—
69. Kokrës	68	—
70. Buzgar	63	—
71. Vollkan	112	—
72. Vehçan	216	—
73. Skroska	578	—
74. Pishkas	465	—
75. Rajca	1.298	—
76. Prenjs	222	—
77. Babja	722	—
78. Darza	241	—
79. Xhura	338	—
80. Qukës	526	—
81. Bërzeshta	1.350	—
82. Rashtanj	63	—
83. Monastirec-Mokra	125	—
84. Stranik	157	—
85. Sllatina	340	—
86. Stravanj	136	—
87. Proptisht	62	—
88. Smokthina	22	—
89. Dobrova	142	—
90. Laktesh	213	—
91. Velçan-Mokra	628	—
92. Slabinja	324	—
93. Loznik	139	—
94. Golik	98	—
95. Radokal	337	—
96. Koçodesh	338	—
97. Uraka	153	—
98. Katjel	280	—
99. Osnat	296	—



NOM DES VILLAGES	NOMBRE d'habitants	RELIGION DES HABITANTS
100. Niça	269	Chrétiens
101. Strekanj	90	—
102. Krushova	225	Musulmans
103. Velçan-Gora	301	—
104. Selca	161	—
105. Strelca-Salc	733	—
106. Popçisht	286	Musulmans et Chrétiens
107. Kucakë	90	—
108. Nikollara	209	—
109. Maliq	88	—
111. Moglica	600	—
111. Gopesh	285	—
112. Dobrëçan	154	—
113. Shenjeprëmtë	903	—
114. Grabova-Turk	401	Musulmans
115. Grabova-Kristiane	388	Chrétiens
116. Sojnik	430	Musulmans
117. Ormas	190	—
118. Grihec	383	—
119. Kukuri	130	—
120. Rashtanj	225	—
121. Snos	230	—
122. Bratila	120	—
123. Kokli	113	—
124. Selçan	170	—
125. Bulçar	88	—
126. Zamshi	83	—
127. Grazhdanij	188	—
128. Kishta	240	—
129. Posnovishta	188	—
130. Kodovjat	135	—
131. Poroçani	493	—
132. Zgjeri	172	—
133. Proshtanj	151	—
134. Bërsnik	150	—
135. Mashanj	161	—
136. Vinaj	137	—
137. Grëmsh	450	—
138. Tërvoli	148	—
139. Cekin	263	—
140. Stori	121	—
141. Kryja	62	—
142. Kabash	158	—
143. Kamicanj	117	—
TOTAL.....	39.840	

N. B. — *Toute la population de la région de Pogradec est de nationalité albanaise : 3.690 chrétiens et 36.150 musulmans.*



TOTAL GENERAL

de la population du Kaza de Koritza
et des Localités environnantes

LOCALITÉS	NOMBRE DES HABITANTS		TOTAL
	Chrétiens	Musulmans	
Kaza de Koritza	35.450	41.515	76.965
Région d'Ostro-Tomorica		3.482	3.482
Zone neutre (Bilishta).....	936	809	1.739
— — (Selenica)		289	289
Région de Pogradec.....	3.690	36.150	39.840
	40.070	82.245	122.315

N. B. — Toute la population des régions susmentionnées est de nationalité albanaise à l'exception de quelques villages, comme Moscopoli, Plaza, etc., où les Albanais sont mêlés aux Roumains, et de quelques autres villages où il existe une infime minorité bulgare.



ANNEXE N° 2

STATISTIQUE DU SANDJAK DE KORITZA D'APRÈS LA DESCRIPTION
JOINTE AUX CARTES ETHNOGRAPHIQUES RÉDIGÉES PAR LES
AGENTS DE L'EXARCHAT BULGARE, EN 1901.

I. — La ville de Koritza a 2.077 maisons dont 1.420 sont
habitées par les Albanais orthodoxes, 505 par les Albanais
musulmans, 102 par les Aroumains ou Koutzo-Valaques.

II. — Dans les villages du Kaza de Koritza existent 10.426
maisons, dont :

1.992 dans les villages habités par les Albanais ortho-
doxes (quelques-uns de ces villages sont habités par des
Roumains et par des Albanais);

5.123 dans les villages habités par les Albanais ortho-
doxes et les Albanais musulmans ensemble;

1.525 dans les villages habités par les Bulgares;

280 dans les villages habités par les Aroumains.

N.-B. — Dans la statistique ci-dessus sont considérés
comme Bulgares tous les habitants des villages où les
Bulgares sont mêlés aux Albanais et ne constituent qu'une
infime minorité.



ANNEXE N° 3

Les seules personnes de nationalité grecque, se trouvant à Koritza sont : le métropolitite Ghermanos, chef de la communauté albanaise orthodoxe, envoyé du Patriarche de Constantinople; le directeur de l'école où on enseigne en langue grecque; trois ou quatre professeurs et enfin deux commerçants, établis depuis longtemps dans la ville. Tous sont regardés par les aborigènes comme des étrangers et n'ont d'autres rapports avec le pays que ceux dictés par leur profession.



ANNEXE N° 4

Voici ce que dit un Français qui a visité Koritza dans ce temps-là :

« L'Albanie aux Albanais, telle est la devise de tous les habitants de cette riche plaine de Koritza...

« Depuis deux mois (de liberté) les Albanais nous prouvent qu'ils sont capables de vivre en bonne intelligence les uns avec les autres. Les querelles religieuses n'existent plus pour la bonne raison qu'il n'y a personne pour les fomenter. »

M. VAUCHER, dans *l'illustration* du 7 avril 1917.

« Sur la grande place de la ville de Délvino nous voyons les premières ruines faites par les bandes grecques de Zographos qui démolirent avec une fureur teutonne les maisons musulmanes. La destruction fut systématique. Pour que l'Albanie méridionale fût grecque, il fallait anéantir l'élément musulman : voilà la cause des massacres commis en haute Epire et du saccage de plus de 400 villages dont nous allons retrouver les ruines entre Delvino et Tepeleni et tout le Kurveleshi. »

Robert VAUCHER, dans *l'illustration* de Paris, n° 3855, du 20 janvier 1917, p. 55.



ANNEXE N° 5

Tous les étrangers impartiaux qui ont visité la partie de la basse Albanie comprise entre le Kalamas et le golfe d'Arta, sont d'accord pour affirmer qu'elle a un caractère tout à fait albanais. L'élément grec y est représenté mais par une infime minorité. Quant à la région appelée Tchamouria, elle est purement albanaise car aucun étranger n'y habite.

La langue, les us et coutumes, les mœurs, le type physique, tout prouve l'origine albanaise de la population de cette contrée. Par l'action de la propagande grecque aidée par les agissements des autorités turques contre les Albanais, les habitants de quelques villages ont perdu l'usage de la langue albanaise; mais tous les autres éléments qui caractérisent une nationalité et la distinguent d'une autre, parlent pour l'origine albanaise de la population.

Parmi les principaux auteurs qui ont vu et ont publié des ouvrages sur la situation de cette contrée, on peut citer :

1° F. C. H. Z. Pouqueville, *Voyage en Morée, à Constantinople et en Albanie*. Paris, Gabon et Cie, An XII (1804);

2° W. N. Leake, *Researches in Greece*. London, 1814;

3° The Smart Hughes, *Travels in Sicily, Greece and Albania*, 2 vol., London, 1820;

4° Henri Holland, *Travels in the Jonian Isles, Albania, Thessalia, Macedonia, etc.*, 2 vol., London, 1819;

5° T. C. Hobhouse, *Journey through Albania during the years 1809 and 1810*. London, 1813;

6° Cerfbeer, *Mémoires sur la Grèce et l'Albanie*. Paris, 1827;

7° Ami Boué, *la Turquie d'Europe*, 4 vol., Paris, 1858;

8° Chopin, *Provinces danubiennes*. Paris, 1856;

9° A. Dozon, « Excursion en Albanie », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, juin 1875;

10° Auguste Viquesnel, *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Europe*;

11° Moreau, « Le Vilayet de Yanina. Note statistique », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris* 1876, pages 583 à 589.

Parmi les cartes nous citons celle de P. et Ambroise Tardieu (1821), celle de P.-J. Lameau (1827) et celle de Gubernatis (1875).



Nous n'avons cité que quelques ouvrages en langue française ou anglaise. Beaucoup plus nombreux sont les ouvrages écrits en italien ou en allemand. Grecs et Serbes ont suspecté ces auteurs de partialité et c'est pour ce motif que nous n'avons pas voulu les citer bien que toute suspicion à leur égard soit infondée.

Enfin nous observons que pour tous ces auteurs, l'Albanie s'étend depuis le golfe d'Arta jusqu'à Antivari et depuis l'Adriatique jusqu'aux plaines de Vardar.



ANNEXE N° 6

Voici un des nombreux rapports des officiers hollandais:

RAPPORT DE M. LE GÉNÉRAL HOLLANDAIS DEVER
A LA COMMISSION INTERNATIONALE DE CONTROLE

Quelques jours après mon arrivée à Tépélen, le 14 mai, j'ai visité Kodra, accompagné par le médecin D^r de Groot.

Partout, dans le village, l'air était empesté par les cadavres de vaches, de moutons, etc., tous dans un état très avancé de putréfaction.

Au sud du village se trouve une petite église, laquelle indubitablement avait été usée comme prison. Dans l'intérieur, les murs et la terre étaient souillés de sang; partout des fez et des habits trempés de sang. Même le médecin y constatait des cervelles humaines. A la place où, auparavant se trouvait l'autel, on avait accroché au plafond une corde, de même ensanglantée.

La petite porte en bois de l'église était criblée de trous et les douilles devant la porte montraient au visiteur l'origine de ces trous.

Au-dessus de la porte, on avait construit — en enlevant quelques tuiles — deux ouvertures oblongues et aussi là, on trouvait un grand nombre de douilles.

Derrière l'église, on avait creusé une grande fosse et sous la couche mince de sable, on pouvait facilement reconnaître par là les contours de corps humains.

Avant l'église, plus bas, on pouvait distinguer aussi quelques cadavres dans une petite fosse.

A l'est du village, il y a une petite maison entourée de quelques arbres. Tout près d'un de ces arbres, on voyait distinctement une fosse d'une longueur d'environ 15 mètres où la terre était partout trempée de sang et sous l'arbre même, on voyait les traces d'une mare de sang.

Autour de cet arbre, à une distance de 50 à 100 mètres, nous avons visité trois grandes fosses et une plus petite. Dans une de ces grandes fosses, nous avons vu le cadavre d'une femme sans tête.

Les cadavres étant enterrés très superficiellement, le médecin D^r de Groot jugeait nécessaire, afin de prévenir le danger d'infection, de faire vider quelques-unes de ces



fosses, de les faire approfondir et d'enterrer ensuite de nouveau les cadavres et d'une manière plus décisive.

Le 16 mai, un grand nombre de tziganes a commencé ce travail lugubre.

Ce même jour, la Commission a visité Kodra. Elle a trouvé tout comme c'est mentionné ci-dessus; deux fosses (a et b) étaient vidées. Celle située derrière l'église (a) contenait 34 cadavres, dont plusieurs avaient le crâne détruit.

Dans la deuxième fosse ouverte (b) on trouvait entassés 19 cadavres, dont quelques-uns avec le crâne détruit.

Le médecin ne jugeant pas nécessaire de faire ouvrir aussi les autres fosses qui étaient assez profondes, la Commission alors a fini son travail. Une des fosses (c) avait été employée auparavant pour y faire du ciment. Elle avait une profondeur de 4 à 5 mètres. Etant remplie pour la plus grande partie avec des cadavres, elle devait contenir à notre évaluation une centaine de corps humains.

Les autres fosses contenaient successivement : 34, 2, 19, 20 et 20 cadavres : au total 195.

Avec ce rapport, j'ai l'honneur d'offrir à votre Commission, une liste contenant les noms des gens présumés d'être tués à Kodra.

Tépélen, 19 mai 1914.

Le Capitaine,
C. DE LONGH.

Le Lieutenant général,
DEVER.

Le Major médecin,
F. DE GROOT.

Le Lieutenant,
MELEK FRASHERI.

Un plan est annexé au rapport.

La liste de 217 personnes est annexée au rapport.

**



Lettre de M. Michel Sturdza, attaché à la Légation-roumaine de Durazzo et chargé d'une enquête sur les événements de Koritza en 1914, à M. Pandeli Vangheli, ex-préfet de Koritza (1).

Cher Monsieur Pandeli Vangheli,

C'est avec une émotion très grande que j'ai reçu vos lignes, elles m'ont rappelé le temps où le sort avait voulu que j'assiste et prenne ma modeste part aux efforts si méritoires, aux luttes si inégales qui étaient alors la passion de l'Albanie, votre belle et malheureuse Patrie.

Je m'empresse de vous répondre, et quoiqu'il me semble que le témoignage que vous demandez à mon humble personne ne soit guère exigé par la cause si clairement juste et si grande que vous servez, je vous le donne tout de même, en me rappelant la faute d'ignorance absolue dont l'Europe s'est rendue coupable envers votre pays. Cette ignorance seule et les six mois que j'ai passés dans votre pays, me donnent un faible titre à joindre mes protestations à toutes celles de vos compatriotes.

L'ÉPIRE EST-ELLE GRECQUE?

Et d'abord qu'est-ce que l'Épire? Au nord, des frontières que le traité de Londres avait assignées à la Grèce, s'étend un pays beau et riche, traversé par la plus importante voie de communication de l'ouest balkanique. Une population purement albanaise, orthodoxe et musulmane, de beaucoup la plus nombreuse, y habite, des îlots importants d'Aroumains, orthodoxes aussi, la parsèment, tels ceux de Koritza, de Pleasa, de Fieri, de Fracheri, de Moscopoli, etc.... etc... Mais tout voyageur consciencieux, le moindrement soucieux de la vérité, est obligé de dire : *qu'il n'est pas un Grec dans tout ce que les Grecs appellent l'Épire*, et qui pour l'habitant est l'Albanie Tosque, domaine exclusif des Albanais et des Aroumains. Deux races dont l'entente a toujours été complète en face de l'ennemi commun : l'Antarte, -le Grec abhoré dont les bandes recrutées pour la plupart en Crète, pillardes, cruelles et courageuses, sont amenées aux frontières hellènes, à grand frais, par les intéressés.

(1) Extrait de la brochure *La Question de l'Épire du Nord*, par M. Pandeli I. Evangheli, ancien préfet de Koritza.



Non, l'Épire n'est pas grecque. Est-il grec ce pays où les Grecs brûlèrent sous nos yeux, en l'espace d'une semaine, plus de vingt villages?

KORITZA EST-ELLE GRECQUE?

Vous, le gouvernant de Koritza, aux temps si terribles de son siège par l'armée régulière grecque et les bandes crétoises, vous devez sourire à cette seule question.

Vous savez la comédie pitoyable à laquelle s'est laissé naguère prendre certaine commission européenne. Vous vous rappelez ces manifestes bizarres par lesquels les autorités grecques, alors maîtresses de la ville, « invitaient obligatoirement la population de Koritza sous peine des punitions les plus sévères » à se rendre aux casernes des « légions sacrées ».

Les corps éventrés, les doigts, les langues coupées et tant d'autres gentilleses étaient ces punitions-là.

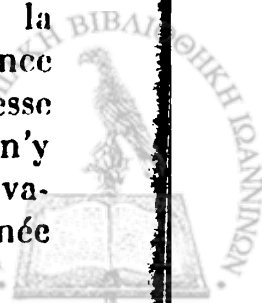
Sur le passage de la commission, dont l'opinion fut ainsi faite, la foule terrorisée cria en une langue *que personne ne parle à Koritza*, deux mots appris par cœur : l'Europe se jugea renseignée.

Non, Koritza n'est pas grecque! Nous le savons, nous qui avons vu toute la population, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, prendre les armes sous la conduite des vaillants officiers hollandais, et résister opiniâtrement pendant de longues semaines aux attaques incessantes des régiments et bandes grecs bourrés de mitrailleuses et de canons de montagne.

Est-elle grecque cette ville où les Grecs étant parvenus momentanément à s'emparer d'un des quartiers — le quartier orthodoxe roumain — en massacrèrent sans pitié les habitants, faisant tomber sous leurs coups le vénérable patriarche roumain, l'Archimandrite Haralambe Balamaci, avec toute sa famille?

Y A-T-IL EU UNE INSURRECTION DE L'ÉPIRE EN 1914?

Lorsqu'avec le comte Pierre de Pimodan, nous nous mîmes sous les ordres du commandant Schnellen, nous savions déjà par nos informations combien fautive et injuste était la campagne menée, de bonne foi, mais en non-connaissance de cause, par M. Denys Cochin et une partie de la presse européenne. Nous savions déjà qu'il n'y avait pas, qu'il n'y avait jamais eu de révolution en Épire, mais bien une invasion de l'Albanie du Sud par les bandes crétoises et l'armée régulière grecque.



Les preuves que nous avons recueillies immédiatement et en abondance sont assez intéressantes pour que je les relate ici, et ceci d'autant plus volontiers, qu'aujourd'hui que le vaillant Pimodan est tombé pour sa Patrie, nous sommes avec les officiers hollandais les seuls témoins étrangers, donc impartiaux, des événements de cette époque et de ces lieux.

1° Les prisons de Koritza regorgeaient de captifs faits dans les dernières rencontres, nous nous empressâmes, sur votre invitation, d'aller les interroger. J'ai mis toutes leurs réponses par écrit et je les ai envoyées, tellement elles me semblaient concluantes, à notre Légation de Durazzo. On les retrouverait aujourd'hui au ministère roumain des Affaires étrangères.

Tous, sans exception, racontaient leur embauchement en Crète ou à Salonique, au Péloponèse ou en Attique et comme quoi c'étaient des officiers grecs qui les conduisaient.

2° Nous avons suivi pas à pas la retraite imposée alors aux faibles effectifs albanais par les régiments grecs. Tout village abandonné par nous était régulièrement incendié par l'envahisseur. C'est ainsi que des hauteurs de Saniola, nous pûmes compter au même instant une demi-douzaine de localités en flamme : orthodoxes, albanaises ou aroumaines.

3° Dans la plupart de nos combats, nous avons relevé, soit sur les prisonniers, soit sur les corps des ennemis tués, les traces indubitables de leurs origines. C'est ainsi qu'à l'assaut que les Grecs firent des hauteurs de Butca, assaut repoussé par les Albanais, tous les cadavres portaient le bonnet d'Evzon, avec encore les fils qui retenaient les monogrammes royaux rapidement arrachés. C'est ainsi qu'à la bataille de Darda, les Albanais chargèrent un chariot d'uniformes grecs ramassés sur les lieux.

L'historique exact de ces luttes et de leur caractère, se retrouverait aussi bien dans les rapports et télégrammes que j'adressais à notre Légation à Durazzo, que dans ceux que les vaillants officiers hollandais adressaient à leurs chefs hiérarchiques. C'est de ces derniers rapports surtout qu'un juge, soucieux de vérité et de justice, devrait s'inspirer s'il veut connaître la vérité sur le caractère ethnique et sur les aspirations de la population de l'Albanie du Sud, affligée par les Grecs du nom d'Épire... De ces juges il en est à Paris.

Aussi, mon très cher Monsieur Pandele Vanghele, ma foi, dans votre cause et dans son triomphe final, est absolue. Vous avez, pour vous, toute l'Italie Manzinjègne, noble, jeune et généreuse, la vraie, la seule Italie; vous avez pour vous la soif de justice et d'idéal qui altère, aujourd'hui, tant



de grands hommes d'Etat des deux continents; vous avez surtout la grandeur et la sainteté de votre cause, vous n'avez contre vous que les faibles arguments de convenances et de je ne sais quel équilibre qu'invoquent vos ennemis... vous triompherez!

Je vous donne rendez-vous dans la belle et précieuse Koritza, sanctuaire de l'Albanie, dont vous serez une fois encore l'habile gardien, et moi l'hôte très ému. En attendant ce jour qui, pour moi aussi, sera l'un des très beaux de ma vie, je vous serre fidèlement et affectueusement la main.

Michel R. STURDZA,
*Ancien attaché de Légation
à la Légation de Roumanie à Durazzo.*

*
**

L'adresse du « Cercle d'Etudes albanais de Bucarest »
au Président Wilson.

Monsieur le Président,

Nous soussignés, membres du Cercle d'Etudes albanais de Roumanie, présentons à la Conférence de la Paix, l'expression de notre confiance et dévouement.

Les vicissitudes subies jusqu'ici par l'Albanie, nous ont empêchés de travailler, pour son bien, dans notre propre pays.

Nous attendons de l'illustre aréopage la réalisation d'une Albanie intégrale et indépendante, absolument nécessaire à l'équilibre balkanique, telle que nos délégués de Paris l'ont formulée.

Nous voulons une Albanie entière et indépendante, car si elle était entière et soumise à un autre pays, ou bien si elle était indépendante et amoindrie, la vieille iniquité subsisterait toujours et le peuple albanais resterait étranger dans sa patrie; ses forces s'éparpilleraient comme jusqu'à présent, sur des rives lointaines.

Lorsque nos délégués ont demandé aux Etats-Unis, d'accepter le mandat pour l'Albanie, ils n'ont point voulu entendre que nous n'avions pas la maturité voulue pour nous diriger nous-mêmes : ils ont exprimé le vœu de tous les Albanais désireux de ne plus subir dans l'avenir



l'immixtion de nos voisins, qui ne poursuivent que leur propre intérêt.

Confiants dans l'esprit d'équité et dans les sentiments élevés qui vous conduisent, nous remettons, Monsieur le Président, entre vos mains, la réalisation de nos justes revendications.

Signés :

Victor EFTIMIU, homme de lettres; Stavri CUNESCU, ingénieur, chargé de cours à l'Université de Bucarest; Dimitri ILIO, avocat; Constantin CALOGERU, étudiant en médecine; Achille EFTIMIU, ingénieur; Docteur Nicolas ZOGRAFI; Temistocle DURO; Vanghel NUNI, ingénieur; Pierre An. RATZI, diplômé de l'Ecole commerciale; Philippe MANO, diplômé de l'Ecole commerciale; Grégoire ZOGRAFI; Docteur Vasil ZOGRAFI; Vasile ANTONIU, publiciste; Vasile M. POPESCU, artiste peintre; N. A. IOSIF, étudiant à la Faculté de lettres et de droit; Eftimie COVACI, artiste; Christian V. TARPO, licencié en sciences commerciales; Iusuf BECHIR, professeur; A. AZDREN, homme de lettres; Eftimie L. EFTIMIU, diplômé en sciences commerciales; Constantin NAUMESCO, avocat; Rachi N. TITIMICE; Grégoire IOAN, licencié en droit; Docteur T. NAUMESCO, médecin; Pierre ΠΑΝΑΣΕΣΚΟ, professeur; Basile LAZARIDE-DOGANI, licencié en droit; Docteur Evagheli PASCU, médecin; Diogène ZISSU, avocat; Constantin SPIRESCU, diplômé en sciences commerciales; Docteur MACIUCA, médecin; Ilia M. QAFEZEZI, homme de lettres.

*
**

Une adresse de la colonie albanaise de Bucarest à M. Clemenceau, contestant à MM. Spiromilo et Adhamidi la qualité de représentants de l'Epire du Nord.

Juin 1919.

Nous, Albanais chrétiens orthodoxes résidant en Roumanie, indissolublement unis à nos frères albanais musulmans, tous originaires des districts de l'Albanie du Sud, convoqués en Assemblée générale aujourd'hui le 19 mai 1919 par le Comité de notre Société, apprenant la présence à Paris des sujets grecs, et non albanais, MM. Spiromilo et Adhamidi, nous nous permettons de porter à votre haute



connaissance que nous leur contestons le droit de parler au nom de diverses contrées sud-albanaises, vu que ces Messieurs sont depuis des dizaines d'années établis en Grèce, y occupent des fonctions et se sont montrés de tout temps d'implacables ennemis d'une Albanie libre et indépendante.

Nous prions donc humblement le Haut Aréopage de ne pas prêter l'oreille aux manœuvres de ces renégats qui ne représentent qu'une infime minorité de nos frères égarés et inconscients de ce que signifie la Patrie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

*Le Vice-Président de la Société
de la Colonie albanaise de Bucarest,*

Signé : STAVRI M. KAROLI.

Le Secrétaire,

Signé : DRENOVA.

Membres :

CHRISTIAN V. TARPO.

D. ZOGRAFI.

G. PECIO.

SOTIRAQ DIHIMITRI.

ILIE V. COSTURI.

DR. N. ZOGRAFI

T. DURO.

TANASE CANTILI.



ANNEXE N° 7

RAPPORT ENVOYÉ DE KORITZA A LA DÉLÉGATION ALBANAISE SUR
LES RAVAGES ET DÉVASTATIONS EXERCÉS PAR LES TROUPES
GRECQUES PENDANT L'OCCUPATION DU KAZA DE KO-
RITZA.

(Ne sont compris dans ce rapport que les méfaits dont
on connaît les auteurs.)

Lors de la première occupation de notre région, en
décembre 1912, par l'armée grecque opérant sous le général
Damianos, en dehors des pillages et des massacres d'habi-
tants innocents, dont elle s'est rendue coupable, cette armée
a brûlé, dans le kaza de Koritza, les villages ci-dessous
mentionnés :

1. Bitincka, 1/4 (1); 2. Bilishta, 1/5; 3. Kapishtica; 4. Ba-
bani, 1/3; 5. Pilur, 1/4; 6. Cangoni, 1/2; 7. Plasa, 4/5;
8. Dishnica, 1/5; 9. Belorta, 1/2; 10. Vishocica, 1/4; 11.
Butka; 12. Luath; 13. Nikolica; 14. Zagar.

Au mois de mai 1914, le Gouvernement d'Athènes a
organisé une armée irrégulière, composée de soldats grecs
déguisés et de bandes crétoises. Cette armée opérant sous
le commandement du colonel Georges Tsontos-Vardhas, en
collaboration avec plusieurs officiers de l'armée grecque,
dont les noms figurent ci-dessous, a incendié presque tout
le kaza de Koritza :

GEORGES TSONTOS-VARDHAS, colonel de l'armée grecque;
STRATOS, sous-lieutenant de l'armée grecque;
PAPAKOSTAS, capitaine de l'armée grecque;
CONDILIS, capitaine de l'armée grecque;
STERIO BINOPOULOS, lieutenant de l'armée grecque;
JEAN ZAHARAKIS, sous-lieutenant de l'armée grecque;
GRAVANIS, capitaine de l'armée grecque;
ASTERIS, lieutenant de l'armée grecque;
MAVRADZAS, capitaine de l'armée grecque;
BALTOPOULOS, lieutenant de l'armée grecque;
JORGACOPOULOS, capitaine de l'armée grecque;

(1) Les fractions indiquent la partie brûlée du village.
Les villages dont le nom n'est pas suivi d'une fraction ont
été brûlés complètement.



VIKTORATOS, sous-lieutenant de l'armée grecque;
DRELLAS, sous-lieutenant de l'armée grecque;
DEMETRE DJONGAS, sous-lieutenant de l'armée grecque.

En dehors de ceux-là il y avait bon nombre de chefs de bandes de Crète, dont quelques-uns sont bien connus de réputation comme :

GUIPARIS, chef de bande de Crète;
KARAVITIS, chef de bande de Crète;
PAPADHAKIS, chef de bande de Crète;
PANDAZOPOULOS, chef de bande de Crète.

* * *

Stratos.

Sous-lieutenant de l'armée grecque, il était le plus cruel de tous ces officiers. Il a massacré à lui seul, à coups de hache, 450 hommes, femmes et enfants innocents, au village de Panariti. Le 10 juillet 1914, il a brûlé les villages suivants :

15. Panariti; 16. Backa; 17. Hasanqoj; 18. Melcka; 19. Staravecka; 20. Potom; 21. Nikolare; 22. Gjergjova; 23. Bërsak; 24. Kapinova; 25. Krushova; 26. Trumbuhova; 27. Gjogovica; 28. Postenani; 29. Greva; 30. Gurazes; 31. Djepa; 32. Selenica; 33. Krasta; 34. Kosteneci; 35. Leshnja; 36. Velusha; 37. Qafa; 38. Koprenska; 39. Visoka; 40. Gërmenji; 41. Sukara.

Cet officier a, en outre, brûlé Çerevoda et ses environs, ainsi que Tomorica et son district, composé de 40-50 villages, au mois de septembre 1914.

* * *

Pandazopoulos, Viktoratos, Drellas.

Le 20 août 1914, ces officiers ont brûlé dans le district d'Opari, les villages suivants :

42. Tudas; 43. Mazareka; 44. Dushari; 45. Protopapa; 46. Pulaha, 1/2; 47. Krushova; 48. Peshtani, 1/2; 49. Poponiva; 50. Popçishti, 1/2; 51. Gjonbabas, 1/4; 52. Gjinikas; 53. Vrepska; 54. Varvara, 1/2; 55. Toroveci, 1/2; 56. Zereci, 1/5.

* * *

Le colonel Vardhas, ayant réuni toutes les bandes, le



20 septembre 1914, a brûlé presque tous les villages de la région de Gora, dont les noms suivent :

57. Sumis; 58. Soviani, 1/2; 59. Navosela; 60. Pirk, 4/5; 61. Leminot, 1/2; 62. Veliternë, 1/2; 63. Çausli; 64. Karaç; 65. Pretusha; 66. Nijavec, 3/4; 67. Podgoria, 1/2; 68. Blacë, 1/2; 69. Leshnicë, 1/3; 70. Çeravë; 71. Shkozë; 72. Kambë-thekër; 73. Beras, 3/4; 74. Manastirec; 75. Bubuq; 76. Zboq, 3/4; 77. Babilien; 78. Marian; 79. Dërdusha, 1/2; 80. Dolanec; 81. Memli; 82. Krushova; 83. Quenska; 84. Selcagora; 85. Strelca; 86. Moglica; 87. Postec; 88. Zvarisht, 3/4; 89. Lozan; 90. Dolan; 91. Tresova; 92. Bicka; 93. Guras; 94. Plovisht, 1/2; 95. Cereshnik, 1/4; 96. Osnat, 1/4; 97. Verçun, 1/2; 98. Stropcka; 99. Beragosht, 1/2; 100. Desmire; 101. Goça.

* * *

Voici le tableau des villages du district de Kolonia (y compris ceux de la zone occupée actuellement par les troupes italiennes) qui ont été brûlés par le capitaine Tsipouras, au mois d'avril 1914 :

102. Sangjollas; 103. Kanik; 104. Bënjëza; 105. Ripësi; 106. Barmash, 1/3; 107. Novosela; 108. Kagjinasi; 109. Prodani, 1/2; 110. Staria; 111. Taç-i-Siperm; 112. Taç-i-Poshtë; 113. Herseka; 113 bis *Selenica*; 114. Kinam; 115. Qafëzez, 3/4; 116. Lubonja, 1/2; 117. Luaras, 1/2; 118. Blusha, 1/2; 119. Rehove, 1/2; 120. Roshan; 121. Radimisht, 1/2; 122. Borshan; 123. Psar; 124. Psar-I-Zi; 125. Slenica-E-Pishes; 126. Kaltan; 127. Qesaraka; 128. Milec; 129. Lencka; 130. Elmës; 131. Shtika, 1/3; 132. Kozel.

Ci-dessous les noms des villages brûlés par le même officier au mois de juillet 1914 :

133. Pepelash; 134. Floq, 2/3; 135. Kamenica, 1/2, 136. Pulaha; 137. Gjanç, 1/2 (il y a eu dans ce village 40 femmes et enfants massacrés); 138. Lesnjë, 1/4; 139. Dersnik, 4/5; 140. Dvoran; 141. Porodina, 1/5; 142. Vashtemi, 1/4.

* * *

Le capitaine Mavradzas, collaborant avec le sous-lieutenant Jean Zaharakis, a brûlé au mois de juillet 1914 les villages suivants :

143. Graca; 144. Bitincka, 1/3; 145. Gollobërdha; 146. Cangoni.



* * *

Karavitis, brigand de Crète, a brûlé au mois de juillet 1914, les villages suivants :

147. Bozhigrad, 1/2; 148. Çeta, 1/8; 149. Arëza, 1/2; 150. Sinica, 1/2.

* * *

Papadhakis, brigand de Crète a brûlé, à la même époque, les villages suivants :

151. Zvezda, où il a massacré 100 personnes; il s'est emparé, rien qu'aux villages de Poiani et de Zvezda, de 2.500 bêtes (grand bétail).

* * *

Guiparis, brigand de Crète, a tué à Voskopoli, 22 personnes innocentes et violé un grand nombre de jeunes filles; il a pillé et ravagé tous les villages et enlevé aux habitants une somme considérable d'argent.

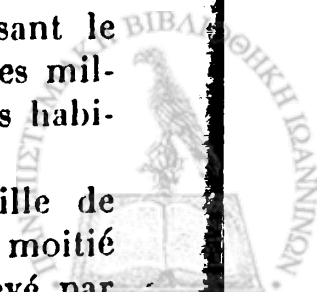
* * *

A ce temps-là, l'officier grec Demétré Djongas, en dehors des incendies et des méfaits qu'il a semés partout, a brûlé vivants au village de Bicka une femme âgée de 80 ans et une jeune fille, après l'avoir violée.

D'autre part, l'officier Stratos, dans le même temps, brûlait vivant au village de Treska deux hommes qu'il avait enfermés dans une maison; il en a fait autant au village de Trebicka.

Se faisant aider par ses officiers, le colonel Vardhas a fait piller à Koritza 35 magasins et 1.000 maisons qui ont été complètement dépouillés de tout ce qu'ils contenaient. Rien que par un seul convoi, ce chef a fait transporter de la région de Koritza, plus de 40 charges d'effets pris aux habitants. Il a réalisé une fortune dépassant le chiffre de 500.000 francs. Il a expédié à Salonique des milliers de vaches, moutons et chèvres, pris aux pauvres habitants de notre région dévastée.

Les bandes grecques ont frappé en 1914, la ville de Koritza, d'une amende de 250.000 francs, dont la moitié presque a été encaissée par elles; le reste a été prélevé par



le Gouvernement grec contre des reçus qui se trouvent encore aux mains des habitants intéressés.

Le Gouvernement grec a pris toutes les antiquités des monastères. Le colonel Kondoulis, gouverneur de Koritza, s'est réservé un habillement en or pesant 40 ocques, d'une valeur inestimable et très ancien, se trouvant au monastère de Saint-Pierre du village de Vitkhuq.

Prise de terreur, la population du Kaza de Koritza, lors de l'arrivée de l'armée grecque (régulière) en octobre 1916 et voulant se soustraire aux obligations militaires que l'occupant voulait lui imposer, a commencé à émigrer en Amérique et ailleurs. C'est alors que le Gouvernement grec obligeait tous les émigrants, âgés de 15 à 60 ans, à déposer une somme allant de 400 à 2.000 francs, comme garantie de l'accomplissement de leur devoir militaire, injustement imposés. Le Gouvernement grec a ainsi encaissé une somme totale de plus de 200.000 francs, qu'il doit à la population de notre région.



ANNEXE N° 8

Voici quelques ruines des villages de l'*Epire* détruits par les Grecs :



Fig. 1. — Novosela.



Fig. 2. — Autre vue de Novosela.



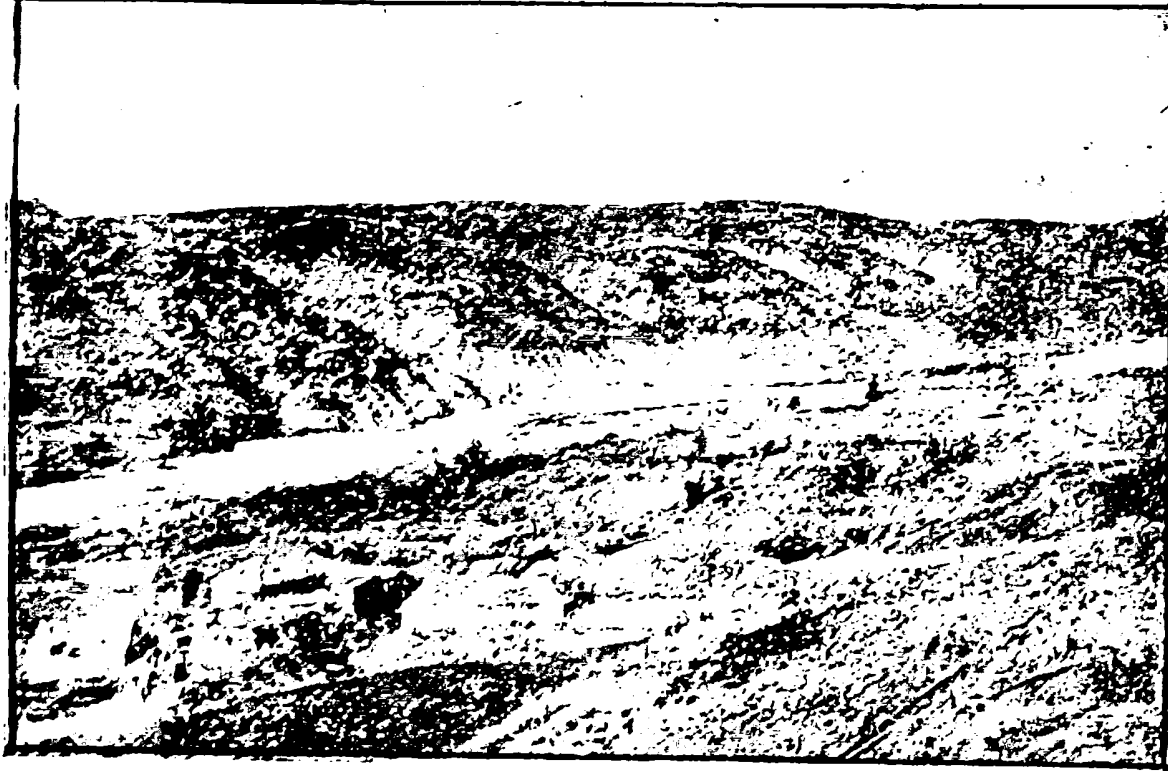


Fig. 3. — Taçi-poshtë.

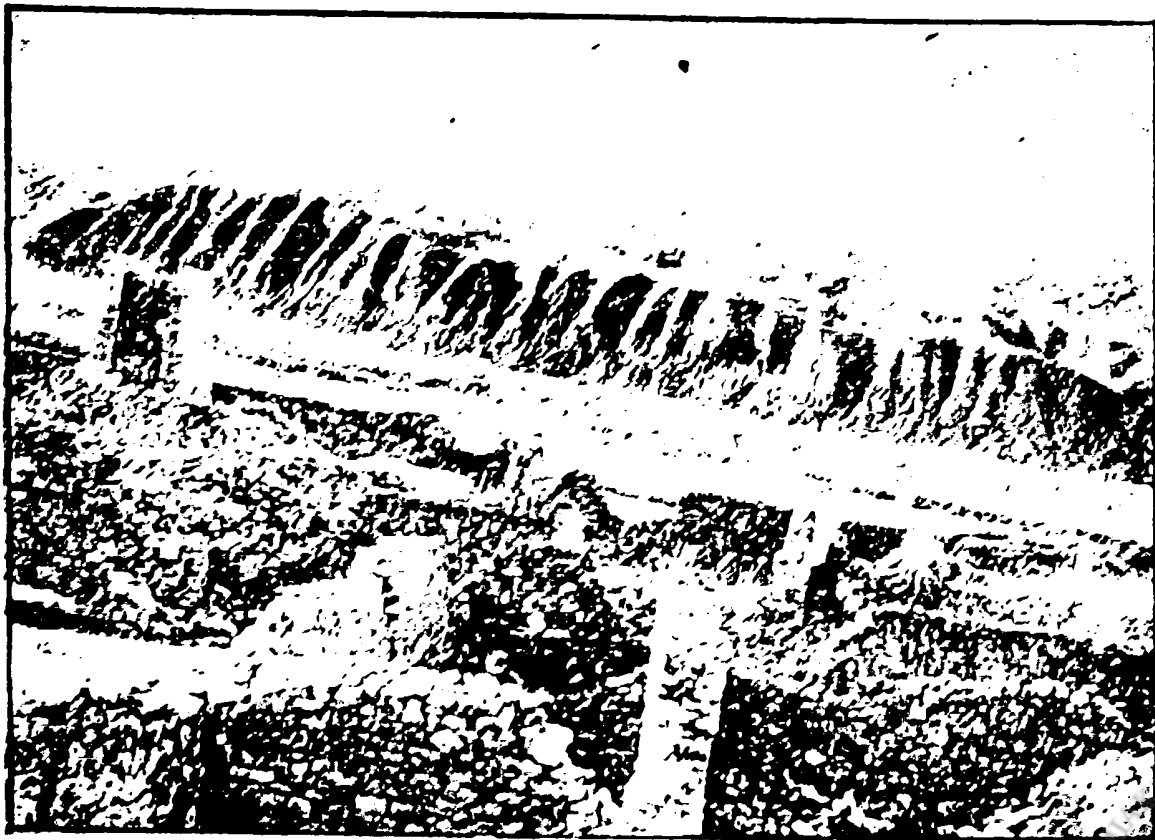


Fig. 4. — Prodani.





Fig. 5. — Kagini.



Fig. 6. — Erseka.



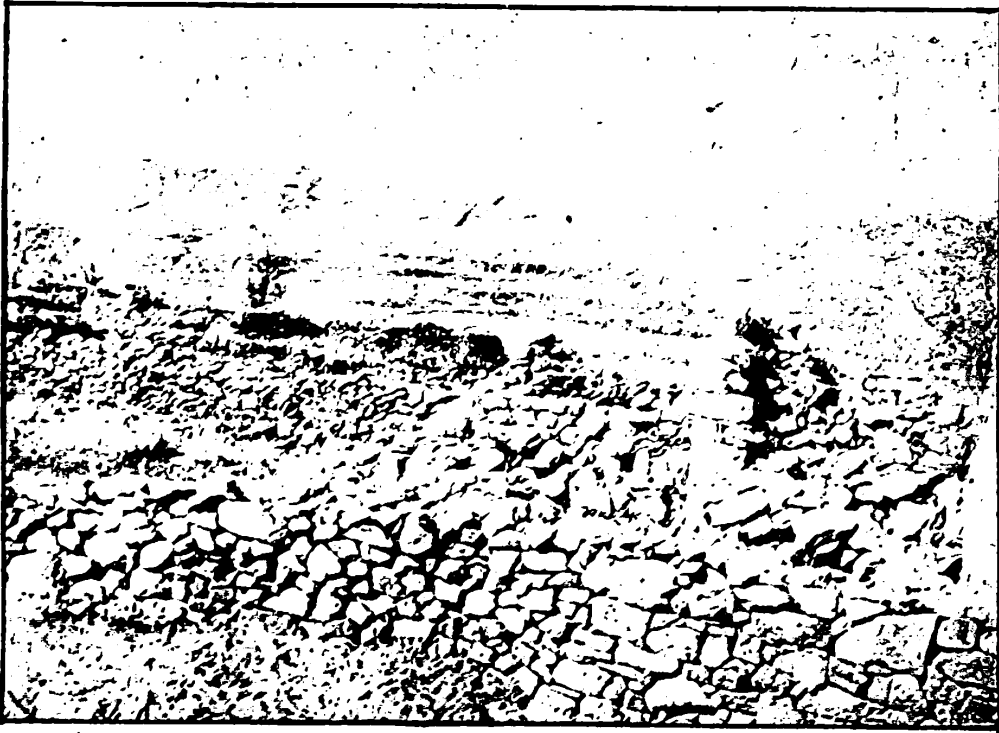


Fig. 7. — Taçi-lartë.

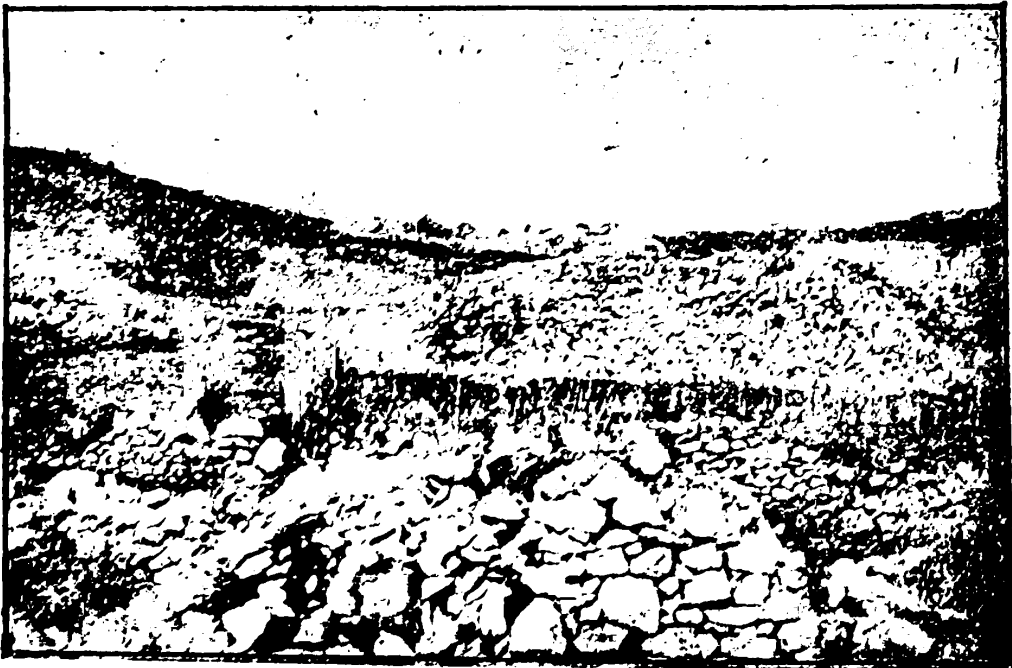


Fig. 8. — Beikova.





Fig. 9. — Ripsi.



Fig. 10. — Staria.



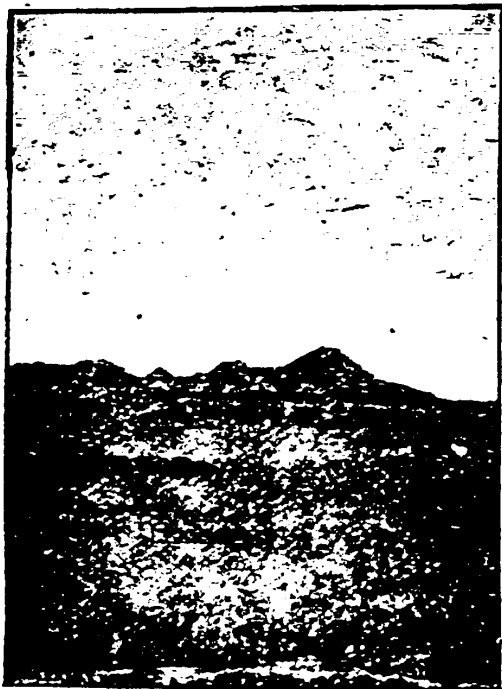


Fig. 11. — Psari.



Fig. 12. — Autre vue de Psari.



ANNEXE N° 9

NOTICES SUR LES FINANCES DU DISTRICT DE KORITZA

Les registres et les autres documents concernant les finances du district de Koritza sous le Gouvernement grec constantinien n'ont pas été trouvés, parce que tout cela, avant que l'administration en question fût chassée par les Français, avait été envoyé à Janina. On ne sait pas, par conséquent, exactement le chiffre des revenus que le Gouvernement en question a encaissés. Par contre le Gouvernement vénizéliste, à partir du 4/17 novembre 1916 jusqu'au 27/9 décembre 1916, malgré toute l'anarchie qui régnait durant cette période, a pu, par différents moyens, encaisser environ 100.000 francs d'impôts qui ont été expédiés probablement à Salonique moins une somme de 4.455 francs. Ces 4.455 francs ont pu être saisis par la Commission Albanaise chargée de prendre possession de la caisse grecque.

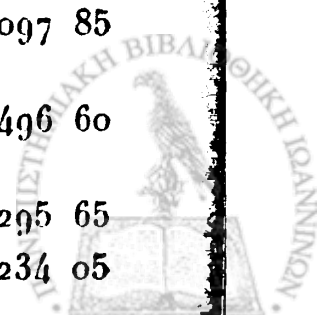
L'administration financière a commencé sa gestion le 16 décembre 1916. Ces états à partir de cette date jusqu'au 31 décembre 1918 sont :

Prévisions budgétaires :

Dépenses du 1 ^{er} janvier 1917 au 31 décembre 1917	Fr., 568.000 »
Dépenses du 1 ^{er} janvier 1918 au 31 décembre 1918	1.625.800 »
<i>Revenus : Mêmes montants.</i>	

Mais les dépenses et les revenus réels de cette période se sont élevés aux chiffres suivants :

Dépenses du 16 décembre 1916 au 31 décembre 1917	Fr. 788.160 35
Dépenses du 1 ^{er} janvier 1918 au 31 décembre 1918	2.012.097 85
Revenus du 16 décembre 1916 au 31 décembre 1917	1.830.496 60
Revenus du 1 ^{er} janvier 1918 au 31 décembre 1918	3.943.295 65
Excédent de caisse le 1 ^{er} janvier 1919.....	2.973.234 05



Cette somme se trouvant à la Caisse est représentée :

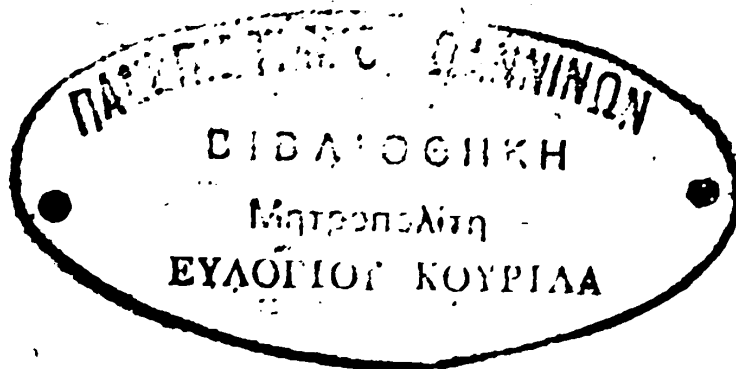
Par des obligations françaises (Somme versée)	Fr.	291.001	20
Par des bons français.....		1.839.960	»
Par des billets en circulation.....		44.500	»
Somme effective		797.772	85

Les sommes qui ont été dépensées en dehors du budget ont été approuvées par la Commission administrative jusqu'au 16 février 1918, date jusqu'à laquelle la Commission dont il s'agit est restée en fonction et depuis cette date les dépenses extraordinaires ont été effectuées par ordre du délégué administrateur.

La raison pour laquelle les revenus ont de beaucoup dépassé les prévisions est que les revenus ont toujours été calculés sur la base du minimum.

Les sommes dépensées en dehors des appointements des employés sont :

Pour l'assistance publique.....	Fr.	168.761	»
Pour les travaux publics.....		161.000	»
Pour les magasins gouvernementaux.....		33.000	»
Pour l'instruction publique.....		233.157	»
Pour la municipalité.....		169.920	»
Pour la gendarmerie mobile laquelle en 1918 a été intitulée 1 ^{er} bataillon de tirailleurs albanais		850.000	»



ANNEXE N° 10

Le papier-monnaie émis à Koritza pendant l'occupation militaire française.



FIG. 13

Coupure d'un franc émise le 1^{er} mars 1917.

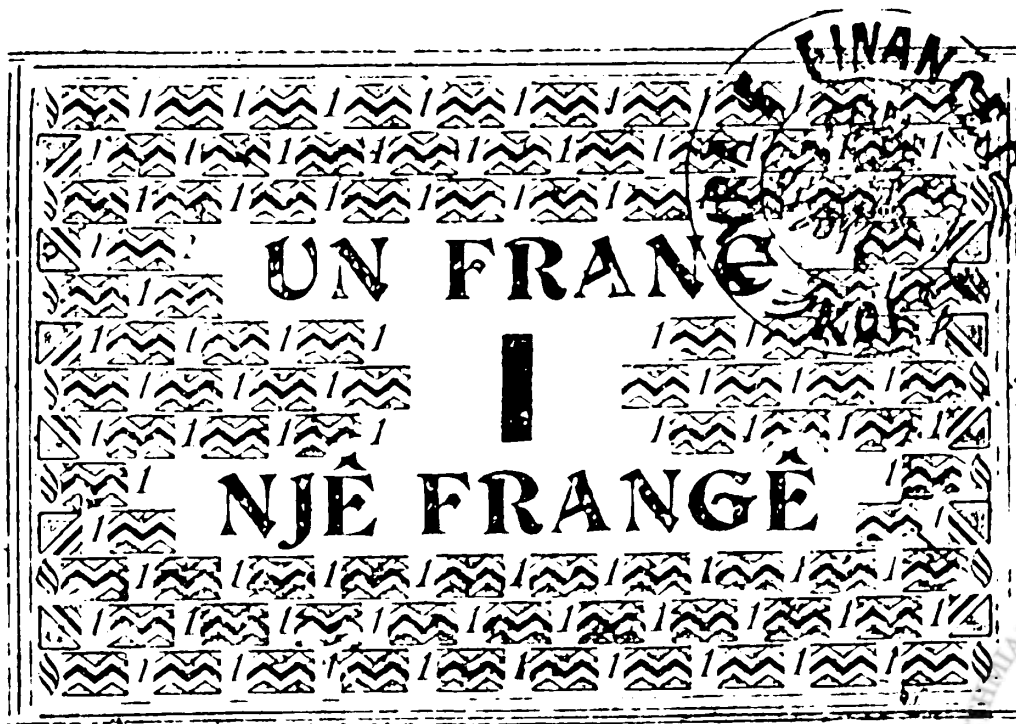


FIG. 14

LE VERSO DE LA MÊME COUPURE.





FIG. 15

Nouvelle coupure d'un franc émise le 10 décembre 1918.



FIG. 16

COUPURE DE 0 FR. 50 PORTANT LA MÊME DATE.



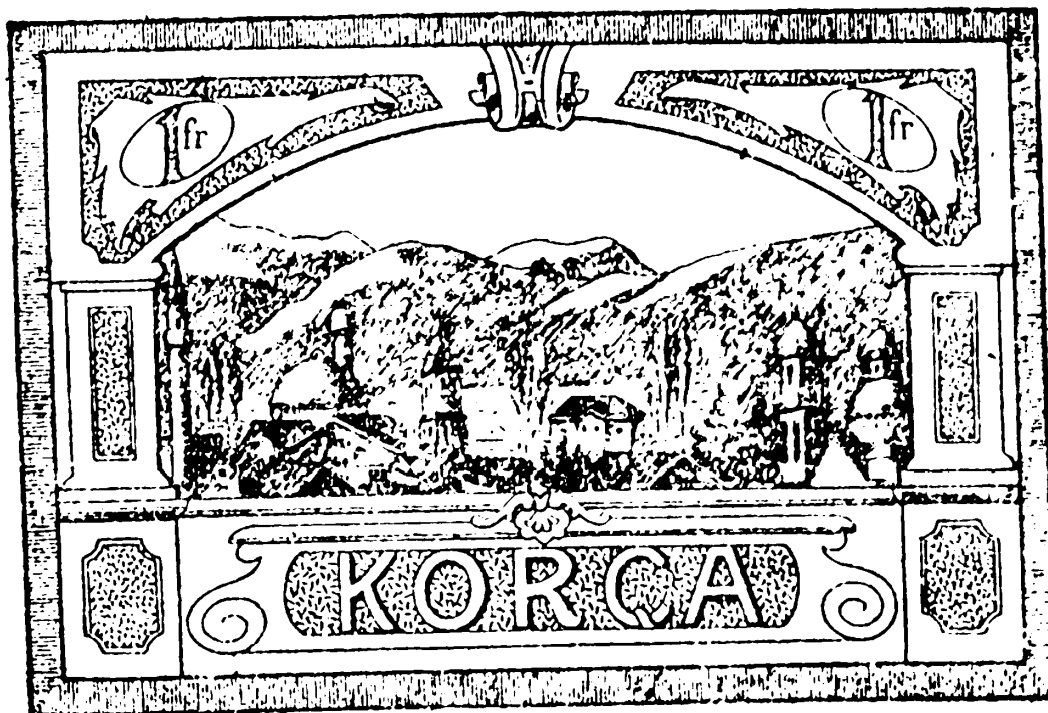


FIG. 17

Le verso des nouvelles coupures montre le berceau de la vie nationale dans l'Albanie du Sud : la ville de Korça (Koritza).

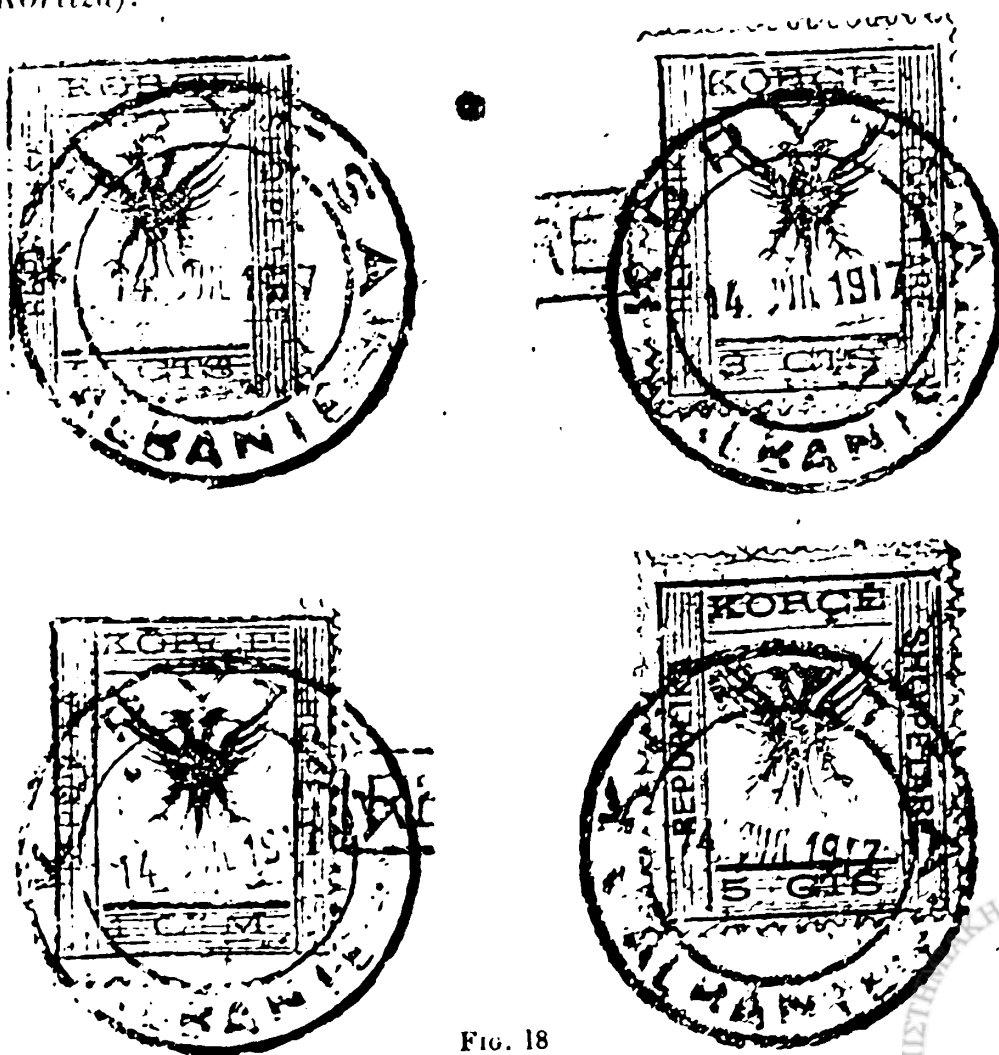


FIG. 18

Les nouveaux timbres-poste albanais émis par la direction des postes pendant l'occupation militaire française du district de Koritza.



ANNEXE N° II

TERRITOIRE DE KORITZA

Le Chef d'escadrons Reynard-Lespinasse, administrateur-délégué du territoire, est heureux de porter à la connaissance des habitants du territoire de Koritza, la citation glorieuse dont a été l'objet le bataillon des tirailleurs albanais.

Citation à l'ordre de l'armée.

Le général Henrys, commandant l'armée française d'Orient, cite le 1^{er} bataillon de tirailleurs albanais :

« Après s'être antérieurement distingué dans les affaires
« de Strelca, de l'Ostrovica et du Kamja, a, au cours des
« opérations de la Boenia, sous l'énergique impulsion de
« son Chef, le commandant Hotz, montré les plus belles
« qualités militaires, et s'est révélé corps de troupe de pre-
« mier ordre. Toujours à l'avant-garde des colonnes, a frayé
« partout leur chemin; harcelant l'ennemi sans trêve, lui
« faisant plusieurs centaines de prisonniers et capturant
« un matériel important. »

Cette haute distinction met le bataillon de tirailleurs albanais au niveau des meilleurs régiments français.

Signé: REYNARD-LESPINASSE.



ANNEXE N° 12.

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

HONNEUR — PATRIE

Le grand Chancelier de l'Ordre national de la Légion d'honneur certifie que, par décret du douze septembre mil neuf cent dix-huit

Le Président de la République Française

a conféré à M. le Lieutenant Tossoun (SÉLIM), de nationalité albanaise du 1^{er} bataillon de tirailleurs albanais, la décoration de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Fait à Paris, le 12 septembre 1918.

Signé: Général DUBAIL,

Vu, scellé et enregistré, n° 20.236

Le Chef du 1^{er} bureau,

Signature illisible.



ANNEXE N° 13.

(Traduit de l'albanais.)

N° 969/2.

Koritza, le 9 mai 1918.

*Le Général Salle, commandant de la région,
à M. le Gouverneur-délégué.*

Il a été porté à la connaissance du général commandant de la région que certaines personnes répandent souvent dans la ville de fausses nouvelles dont le but est d'alarmer la population et d'y semer l'effroi.

C'est ainsi que, ces derniers jours, ont circulé des bruits concernant les mouvements des troupes, le cours du papier-monnaie, etc. On ne doit pas prêter foi à ces nouvelles malveillantes, qui n'ont rien de réel et dont leurs auteurs sont des hommes suspects qui ont tout intérêt à provoquer des troubles.

Les autorités militaires qui ont assumé la charge de maintenir l'ordre dans la région de Koritza ne permettront jamais, à qui que ce soit, de porter atteinte à la tranquillité publique par le moyen de la propagation des nouvelles alarmantes.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien publier les décisions ci-dessous :

1° Chaque personne qui répand des fausses nouvelles et tous ceux qui se servent d'elles pour alarmer et pour inquiéter la population, seront arrêtés et conduits devant le Chef de la Sûreté publique.

Les affaires de cette nature seront jugées par le général commandant de la région qui prendra les mesures nécessaires contre les coupables et qui pourra même décréter leur expulsion hors des frontières de la région;

2° Les cafés, les bars et tout autre local public où de pareilles nouvelles seront répandues et discutées, seront fermés de suite et leur réouverture n'aura lieu que par l'ordre du général commandant.

*Le Général commandant
de la région de Koritza,
Signé : H. SALLE.*

*L'Administrateur-délégué,
Signé : FRÉNÉE.*

Donné à Koritza, le 10 mai 1918.



ANNEXE N° 14.

Koritza, 16 février 1918.

En vue de faire régner la concorde dans le pays, de donner à l'Administration un essor nouveau et de faire bénéficier la population, dans une mesure plus large, de l'appui de l'autorité militaire française; le Général commandant le Groupement de Malik, d'accord avec le Commandement en Chef, décide d'assurer, lui-même, la haute direction de tous les services civils.

En conséquence, le statut de l'Administration du pays est défini dans l'arrêté de ce jour.

ARRÊTÉ

I. Le Protocole du 10 décembre 1916 est abrogé.

II. L'Administration du territoire, actuellement occupé, du kasa de Koritza, est confiée à l'autorité militaire française, représentée par le Commandant du Groupement de Malik.

III. Le Commandant du Groupement de Malik est chargé:

a) D'ordonner toutes mesures d'Administration, de Finances et de Police;

b) De nommer les fonctionnaires;

c) De contrôler les Services publics.

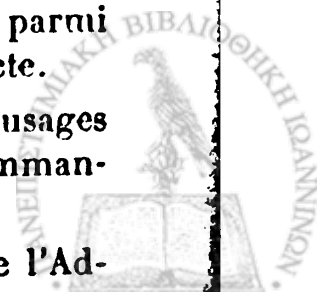
IV. Il est assisté d'un Conseil Consultatif de 12 membres notables, mi-partie chrétiens, mi-partie musulmans, nommés par lui, auquel il peut demander des avis sur les décisions à prendre en vue de la bonne administration du pays.

V. L'exécution des décisions du Commandant du territoire, est assurée par un officier français, portant le titre d'Administrateur délégué, qui a la direction de l'ensemble des services.

Les fonctionnaires de tout rang, qui sont recrutés parmi la population du pays, sont sous son autorité directe.

VI. La justice est rendue, conformément aux usages locaux, par des juges indigènes, nommés par le Commandant du territoire.

VII. Une Gendarmerie de police, sous les ordres de l'Ad-



ministrateur délégué, est chargée de maintenir l'ordre et la sécurité du pays.

Le Général SALLE,
Commandant le Groupement de Malik.
(S. C.) H. SALLE.

N° 490/2.

Sont nommés :

1° Administrateur délégué du territoire, le Commandant Frénée;

2° Membres du Conseil Consultatif des notables : MM. Vasil Singhelos, Nicola Vangheli, Thimi Marko, Theodos Ndrici, Theodos Haviar, Nicola Balamatchi, Tefik Rushid, Quiani Dishnitsa, Emin Rakip, Hakki Mborya, Ahmet Fasli, Neki Frasheri, Pierre Harissiades, *secrétaire général.*

Signé : Général SALLE.



ANNEXE N° 15.

Dans la ville et dans tout le district de Koritza, la population ne parle que l'albanais. Pour ce motif toutes les ordonnances du commandement militaire français concernant la population sont conçues en langue albanaise.

Grâce à cela, les autorités de police n'ont enregistré qu'un nombre limité d'infractions.

Voici quelques-unes de ces ordonnances en albanais :

AVIS CONCERNANT LES TICKETS D'ALIMENTATION

Lajmërim

Defterkat familiare që jepen për së dyjti në vënt të atyre që u kanë humbur, do të shiten nga një frangë.

Po të jetë që të vërtetohet më pastaj, se është kërkuat defterkë e dyjtë me qëllim për të marrë në Hambar bereqet me tëper se sumën që ka të drejtë familia, atë here kryetari i familjes do të dërgohet në Gjykatoren Policore për te dënuar.

Korçë 5 Vjesht I. 1918

Qeveritari Delegat

(nën.) REYNARD-LESPINASSE



Lajmërim N° 78

Ç'do familje duhet të ketë marrë defterkën e bereqetit gjer më në fund të ketij muaji. Se pas si të dalë ky muaj Zyra e Vërtetimit familiar, nuku do të japë më defterka.

Ato familje që nuku i kanë marrë akoma defterkat duhet të vijnë ti kërkojnë që tashti.

Korçë 13 Vjesht I. 1918

Qeveritari Delegat

(nën.) REYNARD-LESPINASSE



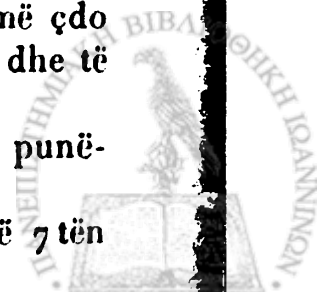
ORDONNANCE CONCERNANT LA RÉQUISITION D'OUVRIERS

Urdhër për Myftarë të fshatit

5) Myftari duet ti nderojë punëtorët e fshatit tij më çdo 7 ditë, që të mundë si cili do fshatar të kthenet prapë dhe të mbledhë bereqetrat e tij.

Myftari duet të dërgojë aqë njerës për të ndëruar sa punëtorë që ka dërguar për të punuar pas ndhës.

Këta njerës duet të arrijnë të zenë punë pas udhës të 7 tën ditë.



Myftari do të nderojë punëtorët çdo 7 ditë pa pritur no nje urdhër tjetër nga Qeverija (dhe gjer sa që të ketë punë në atë vënt pas udhës).

Ditën që do të ndërohen, Myftari duhet të dorëzojë në Direksien e Policies listën e punëtorëve rinj që dërgon pas udhe.

6) Këtë urdhër dot e kenë si **Laissez-passer** të bashkëtë për punëtorët e fshatit të cilët do të venë të gjithë bashkë në vëndin për të punuar pas udhës.

Korçë 24 Korrik 1918

Për Zheneralë de LOBIT Komandar i 3^{tës} Grupë D. I.
me urdhër Majori HUSSON Kryetar i Sekcijes Qarkut

AVIS SUR LE RAVITAILLEMENT

Lajmërim N-r 65

Lajmërohen gjithë ata që kanë të mbjella grurë ose elp, si kundër edhe armanxhinjtë e qytetit Korçës që nuk kanë të drejtë të drejtohen në Hambar të Qeverisë me defterkat e yshqimit për të marrë bereqet për veç se si ti bëjnë llogarinë e bereqetit që mbloodhë me sheshtë e Zyrës Yshqimit dhe tju shkruhet suma në defterkën e Yshqimit. Kondra- vajtësit dënohen nga an' e Qeveritarit Delegat, gjer më një (1) muaj pas udhë pa pagim.

Korçë 27. 6. 1918

Për Qeveritarë Delegat

Me Urdhër

Kapiteni ndimës

(nën.) *N. Sauvain*

Note. — Toutes les ordonnances sont munies du sceau de l'autorité militaire française portant une inscription conçue en albanais et en français.



ANNEXE N° 16

La communauté grecque ayant été la première des communautés chrétiennes reconnues par le souverain ottoman obtint et eut toujours des privilèges plus étendus que les autres. C'est au Patriarche grec d'ailleurs que tous les « raïas » commencèrent par être soumis, confondus dans l'appellation générale de « Roumi ».

Disons, à ce propos, que de nos jours encore, les Turcs ne connaissent les Grecs que sous le nom de « Roumi ». Le Patriarche œcuménique est appelé Roum Patrick et les Grecs eux-mêmes ne se donnent pas le nom par lequel les Occidentaux les désignent. Ils s'appellent « Romaioi ». Leur langue actuelle, le grec moderne, se distingue sous le nom de langue romaique.

(Le comte F. van den Steen de Jehay : *De la situation légale des sujets ottomans non musulmans*. Bruxelles, 1906, page 92; Conf. Pitsipios : *L'Eglise orientale*, Int., page xi.)



ANNEXE N° 17

EXTRAIT DE LA BROCHURE DE L. SKENDO :

« LA POPULATION DE L'ÉPIRE »

*A son Excellence Sir Edward Grey, Secrétaire d'Etat,
Président Conférence Ambassadeurs Grandes Puissances,
Londres.*

Nous soussignés Albanais, originaires de Koritza, au nom de 3.000 autres compatriotes habitant la Roumanie, sincères interprètes des vrais sentiments des Albanais de notre localité de naissance, avec profond respect, prions Votre Excellence vouloir bien prendre en considération notre protestation énergique contre prétentions injustes de la Grèce d'annexer notre ville. Koritza est purement albanaise. Langue et mœurs sont albanais. Il s'y trouve des écoles albanaises et typographie faisant paraître des journaux dans notre langue. Dans notre ville se sont tenus des meetings imposants pour défendre nos droits nationaux. C'est de là qu'est partie initiative du Congrès de Monastir en 1908, où s'est affirmée la solidarité de tous Albanais. C'est toujours là qu'a existé première Société de culture intellectuelle pour créer et entretenir écoles dans toute Albanie. Respectueusement prions Votre Excellence prendre en considération nos doléances, afin que, d'après toute justice, notre localité natale soit incorporée Etat albanais qui, par la haute bienveillance des Grandes Puissances vient d'être créé, et que nous puissions aussi renoncer pour l'avenir à continuer la lutte que nous avons commencée, il y a plus de trente ans, pour notre émancipation nationale. Nous vous exprimons, Excellence, notre espérance que justice nous sera rendue et nous pourrons ainsi vous garder une éternelle reconnaissance.

13 janvier 1913.

..Suivent 53 signatures.

Sir Edward Grey, London.

Nous soussignés Albanais, natifs de ville Koritza et des environs, au nom des colonies albanaises de Roumanie, avec profond respect, prions Votre Excellence prendre en considération nos protestations contre procédés grecs qui, par terreur, forcent conscience nationale et sentiments de nos frères. Supplions Votre Excellence, au nom de l'équité



et du droit des nations, intervenir auprès Conférence afin que Koritza, le berceau de notre émancipation nationale et centre principal de culture intellectuelle albanaise ainsi que le district albanais de Tchmeria restent inséparables de l'Albanie.

16 juin 1913.

Suivent 131 signatures.

Aux Cabinets des six Puissances.

Les nouvelles que nous recevons chaque jour d'Albanie sur les atrocités effrayantes de tout genre commises par l'armée grecque et les bandes organisées par le Gouvernement d'Athènes envers la population albanaise dans les territoires occupés par les troupes grecques nous désespèrent. Au nom de l'humanité et de la civilisation, nous prions respectueusement Votre Excellence de vouloir bien faire qu'un terme soit mis à cet état de chose intolérable et de disposer que les régions qui reviennent à l'Albanie soient le plus tôt possible évacuées.

Au nom des colonies albanaises de Roumanie.

13 septembre 1913.

LE COMITÉ.

DÉPÊCHES DE VALLONA

Son Excellence Sir Edward Grey, Président de la Conférence des Ambassadeurs à Londres.

Les délégués de Koritza, réunis en commission à Vallona, ont décidé de porter à la connaissance de la Conférence des Ambassadeurs à Londres ce qui suit :

Parmi les 150.000 habitants, tant chrétiens que musulmans, du sandjak de Koritza, il n'y a pas un seul Grec, et malgré la propagande scolaire et ecclésiastique faite avec tant de sacrifices par le patriarcat grec, ces habitants ont toujours conservé la conscience de leur nationalité albanaise. Sous le régime turc, alors que la nationalité des Albanais était niée et que les nationalistes étaient persécutés, Koritza a eu les premières écoles albanaises dans le chef-lieu comme dans les dépendances, et la ville a été toujours le centre vers lequel gravitaient les aspirations nationales, avec ses écoles, ses journaux, ses Sociétés, ainsi qu'avec sa Ligue orthodoxe qui avait pour but de faire



reconnaître officiellement la communauté albanaise orthodoxe et de l'émanciper de l'influence du clergé grec.

La nationalité purement albanaise du sandjak de Koritza est attestée par de nombreux rapports des représentants étrangers et entre autres par celui d'un officier suédois chargé de la réorganisation de la gendarmerie en Macédoine. Si l'activité nationale albanaise à Koritza a été très active, celle de ses enfants à l'étranger a été encore plus vive, et plus de 50.000 Albanais de Koritza, établis hors d'Albanie, ont consacré leurs forces et leur zèle à la cause nationale en créant des Sociétés, des imprimeries, des Comités et des journaux albanais. Koritza, dans les quatre dernières années, a confirmé ses aspirations nationales par un meeting de 12.000 hommes contre les agissements des Jeunes-Turcs, démonstration bien différente des soi-disant meetings convoqués par les Grecs sous la menace des baïonnettes. Tous les consuls des puissances étrangères ont été témoins de ces manifestations nationales spontanées, ainsi que du sang versé par la jeunesse albanaise chrétienne pour la cause nationale.

Forts de nos droits légitimes, nous protestons devant les représentants des grandes puissances contre les prétentions des Grecs en ce qui regarde le sandjak de Koritza, et nous espérons que la voix de 150.000 Albanais trouvera un écho dans la conscience de la justice européenne, avec la confiance que les délégués des grandes puissances ne ratifieront pas l'acte indigne de sacrifier un peuple en le mettant sous un joug étranger.

15 mai 1913.

Au nom de la Commission :
STAVRÉ CAROLI.

*To His Excellency Sir Edward Grey,
Foreign Secretary, London.*

At a mass meeting, held in Boston yesterday by the Albanian Brotherhood of Koritza "Aresimi", under the auspices of the Pan-Albanian Federation of America "Vatra" thousands of Albanian Christians of Koritza passed unanimous resolutions protesting against the massacres of men and women at Koritza and surroundings by Greek soldiers, and against the destruction of about eighty villages, by the same, around Devolli.

We respectfully beg Ambassadorial Conference to put a



stop to these butcheries and to the compulsory christening of children of our Albanian mohammedan brothers. We also submit that Koritza and surroundings should be included within the limits autonomous Albania for sake of pacification and preventing of bloodshed.

2 February 1913.

Chairman : KRISTO KIRKA.

To Sir Edward Grey, London.

Several hundred Albanians from the town of Darda, near Koritza; residing here beg the ambassadorial conference that Darda be included in Albania, in the proposed delimitation of its boundaries, and that the ancient boundaries of Albania be preserved so far as possible.

Lonsdale R. I.

6 March 1913.

Darda's Young Albanian Club.

To Sir Edward Grey, London.

One thousand Albanians, Christians and Mohammedans of Biddeford and Saco in the county of York and State of Maine, formerly residents of Koritza and Janina in Albania, respectfully enter their protest against the atrocities committed on the people of Albania, men, women and children, by the Servian and Greek soldiers in the Balkan war, and we heartily approve of the autonomy of the Albanian nation.

6 March 1913.

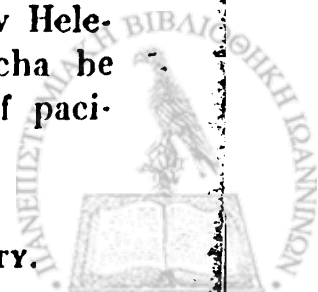
ALBANIAN COMMITTEE.

Sir Edward Grey, London.

Albanians of Jamestown, New-York, U. S. A. in mass meeting unanimously protest to the ambassadorial Conference against the ceding of Korcha to Greece and would warn against false and misleading telegrams of a few Hellenized Albanians. We beg your support that Korcha be included in an independend Albania for the sake of pacification and prevention of further bloodshed.

11 March 1913.

Chairman : GUST. LEPSESTY.



To Sir Edward Grey, London.

Several hundred Albanians from Koritza and Colonia, at a meeting held to-day in Lewiston, Maine, passed unanimous resolution to beg ambassadorial Conference that our pure Korytza and all Colonia should be included within the limits of autonomous Albania for sake of pacification.

14 March 1913.

..Chairman : Const. JOHN.

To Sir Edward Grey, London.

At a mass meeting, held in Lynn, Mass, by several hundred Albanians of Lynn Peapody, Mass, from Koritza, Permeti, Liaskovik and Gjinokastra, respectfully beg ambassadorial Conference that the four states of Scutari, Kossovo, Monastir and Janina to be included in the limits of autonomous Albania for sake of pacification and preventing further bloodshed. Albania for the Albanian and not for others.

14 March 1913.

Chairman : SOKRAT NAUM BENJA.

To Sir Edward Grey, London.

Your Excellence. The Albanian citizens of Koritza county, but now residing at Worcester, Mass U. S. A. at a public meeting held here, March 16, earnestly petition your Excellency and the ambassadorial Conference to allow said Koritza county to remain under Albanian autonomy. Also to disregard all previous telegram to have it under Greek rule, as they were sent by persons under Greek control.

21 March 1913.

Chairman : PANDI LILO.

To Sir Edward Grey, London.

We, the Albanians of Central New Hampshire, from Koritza and Janina, in mass meeting assembled at Concord respectfully petition the ambassadorial Conference to preserve the integrity of the districts of Scutari, Kossova, Monastir and Janina as a part of autonomous Albania. We believe that this will insure immediate pacification and pre-



vent bloodshed in years to come. Albania for Albanians and not for others.

25 March 1913.

SOTIR CONSTANTIN, QERIM PANARITI.

To Sir Edward Grey.

At a mass meeting held in Atlantic City N. J. by hundreds Albanians from all parts of Albania, we respectfully beg ambassadorial Conference, that Janina, Koritza, Monastir, Kosova and Scutari to be included in the limits of autonomous Albania, for sake of pacification and preventing further bloodshed.

8 April 1913.

Chairman : A. ANASTASIADHI.

To Sir Edward Grey.

At a meeting held in Manchester, New Hampshire, hundreds Albanians of Koritza and neighborhood unanimously voted to protest against the methods employed by the Greek Government in coercing the Albanians at home to register their preferences for Greek rule in Albania, and to further protest against any foreign rule what so ever in Albania. Albanians are intelligent enough to govern themselves without help or assistance from Greeks. Albanians are deserving of and want a free and independant country. Albania for Albanians and Albanians for Albania is our Motto.

25 April 1913.

Albanian Educational Club " Zgjimi ".

To Sir Edward Grey.

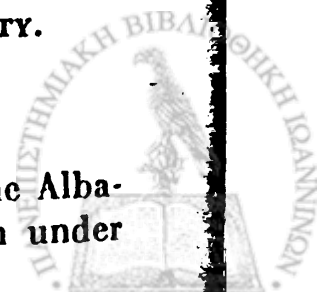
Mass meeting Jamestown, New-York, Albanians unanimously protest against sham plebiscite settling southern boundary Albania. Let Great Powers not Greek army choose boundary.

25 April 1913:

Chairman : LEPSISTY.

To Sir Edward Grey.

At mass meeting held in Buffalo, New-York, by the Albanians of Koritza, request that our city shall remain under



the new Government of Albania. We are all natives of Koritza Albania, except the Greek Metropolitan.

2 May 1913.

Albanians of Buffalo.

To Sir Edward Grey, London.

The Albanians of Syracuse, New-York at a public meeting unanimously request your Excellency and the ambassadorial Conference to permit Koritza to remain under Albanian autonomy.

Greek control will be harmful to her people. They are Albanians and for Albania.

Because of Greek influences the Albanian Congress cannot protest. Albanians are not allowed to express their free views, they are being persecuted.

The Metropolitane is the only Greek in Koritza. Only persons speaking the Albanian language should be allowed to vote.

We respectfully ask your assistance.

15 August 1913.

Chairman : VASIL N. PROGRI.

To Sir Edward Grey, London.

Five hundred Albanians from Central New Hampshire in meeting assembled at Concord hereby enter vigorous protest against Koritza and environs being under Greek rule as proposed by the ambassadorial Conference in London.

We will not accept such an arrangement as being under Greek rule forever and failing will protest personally to the utmost *besa besen* having no other course.

22 August 1913.

To Sir Edward Grey, London.

At mass meeting of Albanians residing in United-States held on December 7th at Phoenix Hall, Boston, resolution was also passed conveying to Your Excellency the expressions of profound gratitude of Albanians for the generous initiative taken by you to secure the speedy solution of the Albanian question and thus terminate the era of oppres-



sions and barbarous methods of the Greeks soldiery and atrocities in Albanian territory.

16 December 1913

Chairman : C. ИOTOVA.

S. Ex. Sir Ed. Grey, London.

La Société fédérative Vatra, au nom de ses 40.000 adhérents, la plupart chrétiens de la Basse-Albanie, convaincue de l'équité de la Grande-Bretagne et de la sincère sympathie de Votre Excellence, vous prie respectueusement d'appuyer ses protestations contre les privilèges que les soi-disant Epirotes réclament pour les orthodoxes, vu que, sous cette étiquette ne se cachent que des intrigues grecques.

15 mai 1914.

Le Secrétaire de Vatra,

L. KRISTO.

S. Exc. Ed. Grey,

President Ambassadorial Conference, London.

We, the undersigned representatives of the Albanian Colonies in Bulgaria, most strongly protest against the meetings held in southern Albania in which it is urged part of Albania to remain under Greek control. Said meetings take place under pressure of the Greek authorities and do not voice the wish of the Albanian population. The desire of the Albanian people is the whole vilayet of Janina to be included in future Albania, which if not granted, peace in the Balkans will not be secure.

23 April 1913.

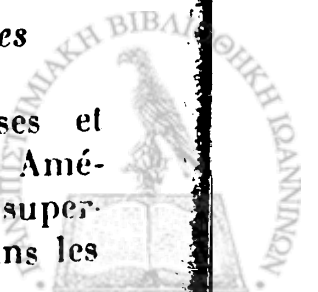
S. Exc. Grey, Président de la Conférence
des Ambassadeurs, Londres.

Autant que Scutari vaut Koritza pour l'Albanie, sans Koritza il n'y aurait pas renaissance moderne de l'âme albanaise. C'est notre Athènes. Sans Koritza, deuxième moitié de notre peuple, Tosques, seraient privés de leur métropole intellectuelle et menacés dans leur avenir. Au nom du peuple albanaise, nous sollicitons ardemment Votre Excellence de vouloir bien désigner Koritza dans le rayon de l'Etat albanaise.

29 mai 1913.

Représentants des Colonies albanaises
en Bulgarie.

Note. — Plus de soixante télégrammes, adresses et mémoires ont été envoyés par les Albanaise résidant en Amérique à la Conférence de Paix de Paris. Nous croyons superflu de reproduire tous ces actes qui se trouvent dans les dossiers du Secrétariat de la Conférence.



ANNEXE N° 18

Les mémoires et les télégrammes adressés dernièrement à la Conférence de la Paix de Paris par les Albanais du Sud, pour revendiquer ce qui leur est dû et pour protester contre les prétentions grecques, sont aussi très nombreux. Les publier tous, ce serait donner des proportions exagérées à cette petite brochure.

Voici cependant quelques-unes des manifestations récentes des Albanais qui se trouvent en Roumanie :

Alarmée par une information parue dans la presse roumaine et n'ayant pas le moyen de la vérifier, la colonie albanaise de Bucarest s'empressa de protester auprès de M. le Représentant de la France en Roumanie, contre le fait annoncé par ladite information, à savoir : l'évacuation de Koritza par les troupes françaises qui auraient passé l'administration entre les mains des autorités militaires grecques.

Cette triste nouvelle pour les Albanais ne fut pas heureusement confirmée, mais, à présent, on parle de nouveau de l'intention du commandement français de retirer les troupes de Koritza. Ce n'est donc pas hors de propos de montrer ici le point de vue des Koritziotes et leur prière adressée au Gouvernement français.

Voici le passage en question :

« Avec grande douleur, nous avons appris la triste nouvelle d'après laquelle les troupes françaises qui ont occupé pendant environ deux ans le district de Koritza, après avoir expulsé les autorités provisoires grecques, qui s'étaient emparé de la région en 1914, sous prétexte d'assurer la sécurité, ont quitté ce même territoire en remettant l'administration entre les mains des autorités grecques. Jusqu'à présent, le commandement français, se conformant aux traités existants (celui de Londres 1913 qui a créé l'Etat d'Albanie et celui de Florence qui a fixé ses frontières), et à la situation ethnographique du district, a rétabli dans ses fonctions l'administration civile albanaise, qui s'est développée et réorganisée sous l'égide salutaire du commandement français. Les nôtres de là-bas ont trouvé le moyen de nous informer que le commencement de cette ère nouvelle a été des plus heureux. Mais malheureusement, on prévoit que la fin de ce



« commencement sera des plus tristes. Après avoir vécu
« pendant deux ans une vie nationale albanaise libre, la
« pauvre population se voit, une fois de plus, menacée
« d'être soumise à la domination détestée de ceux qui lui
« ont infligé tant de souffrances pendant et après la guerre
« balkanique. C'est à cause de ces souffrances que des cen-
« taines de familles ont quitté cette région pour se réfugier
« en Roumanie où elles attendent avec anxiété le moment
« de se rapatrier. C'est donc désolant pour nous de voir
« Koritza, ce berceau des sentiments nationaux albanais,
« encore une fois sous la discrétion de ceux qui sont la
« cause de notre exil.

« Toutefois, ayant confiance dans l'esprit de justice de
« la nation française, la colonie albanaise de Bucarest
« implore le Gouvernement de la République de vouloir
« bien disposer pour que l'administration franco-alba-
« naise desdits territoires soit continuée jusqu'à la paix
« générale. »

*Le Président de la Colonie albanaise
de Bucarest,*

Signé : PANDELI I. EVANGHELLI.

Le Secrétaire.

Signé : D. BERATTI.

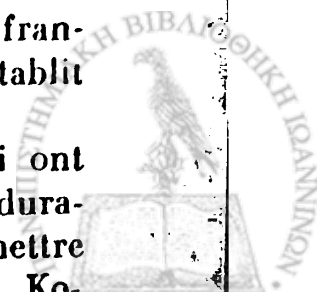
A Son Excellence

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix.

Paris.

Au nom des milliers d'Albanais originaires des districts de Koritza et Argyrokastro résidant provisoirement en Roumanie et au nom de leurs familles qui se trouvent dans la Mère-Patrie, nous soussignés protestons avec la dernière énergie contre les prétentions sans fondement du Gouvernement grec sur nos territoires qui ont été attribués à l'Etat albanais après les minutieuses recherches sur place de la Commission internationale de délimitation en 1913. Les décisions de cette Commission, stipulées dans le traité de Florence, ont été reconfirmées par le commandement français qui occupa le district de Koritza en 1916 et rétablit l'administration albanaise.

Au nom de la justice et de tous les principes qui ont été admis comme base de la paix et lui garantiront la durabilité, nous requérons à la Conférence de ne pas admettre aucune discussion sur les régions d'Argyrokastro et Ko-



ritza, berceaux de la renaissance politique des Albanais. La vie de l'Etat albanais sans les districts du Sud devient tout à fait impossible.

*Le Président de la Colonie albanaïse
de Bucarest,*

Signé : PANDELI I. EVANGHELI.

Le Secrétaire.

D. BERATTI.

Adresse des Albanais de Bucarest au Président de la Conférence de la Paix et aux Représentants des grandes Puissances de l'Entente.

Les Albanais de Bucarest, alarmés par un télégramme de Lyon annonçant que la Commission chargée de l'examen des revendications de la Grèce a décidé de satisfaire les prétentions de celle-ci sur quelques régions de l'Albanie du Sud y compris la ville de Cortcha, se sont réunis le 16 mars 1919 dans les salons de la Colonie et, après avoir écouté les discours prononcés, ont voté la motion ci-dessous :

« Vu les durs sacrifices que la nation albanaise s'est imposés dans les luttes violentes qu'elle a menées pendant des siècles pour conserver son individualité nationale et sa liberté et pour conquérir l'indépendance politique;

« Vu les nombreuses injustices subies par notre nation à cause de la prédomination de la force sur le droit et notamment celle de 1913 quand on a créé l'Etat albanais indépendant et du même coup on imposa à plus de la moitié du territoire et de la population albanaise une domination étrangère tout aussi pesante que la première;

« Attendu que les régions de l'Albanie du Sud, la ville de Cortcha y comprise, sur lesquelles le gouvernement grec élève de nouveau des prétentions sans fondement, ont été attribuées à l'Etat albanais après que la Commission internationale de délimitation eût constaté sur place, en 1913, la nationalité des habitants;

« Considérant qu'en 1916 le Commandement français a occupé le district de Cortcha et, se conformant à la situation de fait et aux désirs librement exprimés par la population, a rétabli les autorités administratives albanaïses;

« Vu que les milliers d'Albanais qui se trouvent en Roumanie, en Amérique, en Egypte et ailleurs, la plupart originaires du district de Cortcha, sont les pionniers de la cause nationale albanaïse;



« Vu les principes admis par les Grandes Puissances comme base de la paix mondiale, ainsi que l'esprit de justice de ses illustres auteurs;

« Nous, Albanais de Bucarest, avec l'assentiment de toute la nation albanaise,

« Nous protestons avec la dernière énergie contre les prétentions injustes que le Gouvernement grec a élevées sur des régions qui représentent le berceau de la renaissance nationale albanaise, et sans lesquelles la vie de l'État albanais devient impossible;

« Nous demandons que nos justes revendications territoriales indiquées et précisées dans le mémoire de la délégation albanaise présenté à la Conférence de la paix, soient satisfaites intégralement. »

A cette protestation se sont associés les Roumains d'Albanie et du Pinde.

Le Président de l'Assemblée,

Signé : THOMA CIAMIS

Le Président de la Colonie,

Signé : PANDELI I. EVANGHELI.

Le Secrétaire,

Signé : DHIMITËR BERATTI.

A Son Excellence
Monsieur le Ministre plénipotentiaire de l'Italie,
Bucarest.

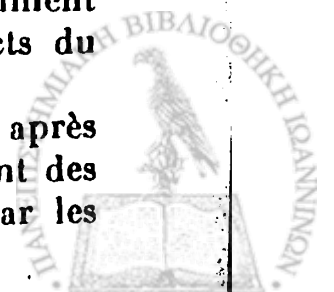
Permettez, Excellence, aux soussignés, d'apporter à Votre connaissance ce qui suit :

Un télégramme de Lyon, publié avant-hier par les journaux de Bucarest, annonçait que la Commission chargée de l'examen des prétentions levées par la Grèce devant la Conférence de la Paix, a décidé de satisfaire ses prétentions sur une grande partie de l'Épire, y compris la ville de Koritza (1).

Cette nouvelle a produit une impression désolante dans tous les cercles des Albanais de Bucarest et notamment parmi les deux mille Albanais originaires des districts du Sud et qui ont leurs familles là-bas.

Alarmés au plus haut degré, ils se succèdent l'un après l'autre dans les bureaux de notre Colonie en demandant des explications et en montrant leur profonde douleur par les

(1) On a appris depuis que la nouvelle était fausse.



nombreuses mesures à prendre qu'ils proposent pour prévenir un tel malheur. A la base de toutes les idées est l'espérance dans le concours de l'Italie. C'est elle qui, en 1913, a sauvé les districts de Koritza et Argyrokastro, berceaux de la renaissance albanaise; c'est elle qui a protesté énergiquement quand, en 1914, la Grèce, de pleine force et sans motif, a occupé ces districts et plus tard, en 1915, quand elle voulait les annexer. L'Italie les occupe militairement et a l'occasion de constater par elle-même et de persuader les autres à qui ces régions appartiennent de droit et de fait. C'est au Gouvernement italien que les Albanais demandent d'être aidés pour sauver ces régions et les autres qui nous ont été arrachées en 1913 par les Serbes et les Grecs, mais qui, conformément à la justice et aux principes admis comme base de la paix, ne peuvent appartenir qu'à nous.

La Colonie albanaise de Bucarest prie Votre Excellence de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance du Haut Gouvernement Italien.

Daignez agréer, Excellence, nos sentiments de profonde reconnaissance.

Février 1919.

*Le Président de la colonie albanaise
de Bucarest,*

Signé : PANDELI I. EVANGHELII.

Le Secrétaire,

Signé : D. BERATTI.

Les Albanais résidant à Constantza (Roumanie) font appel aux représentants des grandes puissances de la Conférence de la Paix de Paris.

Excellence,

Au nom de la colonie albanaise de Constantza (Roumanie), dont les membres, en grande majorité, sont originaires des districts de Koritza et d'Argyrokastre, nous protestons contre les prétentions injustes levées par le Gouvernement grec sur les dites régions inséparablement unies à l'Albanie.

L'existence d'institutions religieuses et scolaires en langue grecque dans la ville de Koritza est un des effets de la persécution du régime turc qui empêcha par tous les moyens notre réveil national et qui dans ce but proscrivit toute instruction en langue albanaise. Comme orthodoxes, il est vrai, nous avons reçu, tous, plus ou moins d'instruc-



tion en langue grecque, mais nous ne nous sommes jamais considérés pour cela, des Grecs : nous sommes et nous voulons rester Albanais. Si les intéressés veulent confondre l'orthodoxe avec le grec, c'est l'affaire du grand Aéropage de vouloir distinguer la religion de la nationalité. En tout cas ces institutions qui ont été, pendant des siècles l'apanage du clergé grec dans la Péninsule ne peuvent fournir aucune preuve pour le caractère national des régions et surtout du district de Koritza, actuellement occupé par l'armée française qui a rétabli, depuis 1916, l'administration albanaise et a protégé son œuvre.

Atendu qu'un des premiers et des plus nobles soins de la Conférence est de créer dans la Péninsule Balkanique une situation durable, une paix basée sur la justice et dépourvue des motifs qui ont entretenu jusqu'à présent le feu et l'agitation, nous Albanais, nous avons la certitude que nos plaintes et nos doléances seront considérées avec bienveillance par ceux que l'humanité a chargés de rétablir la justice et de créer pour tout le monde un avenir meilleur.

Les prétentions élevées par nos voisins sur des régions qui constituent le cœur même de notre patrie, ne peuvent et ne doivent pas nous empêcher de réclamer de toute notre force le respect de nos droits et la satisfaction de nos justes revendications sur les territoires qui nous ont été arrachés à plusieurs reprises et notamment en 1913, quand, par la force et la violence, les Etats voisins ont annexé plus de la moitié du patrimoine de la nation albanaise.

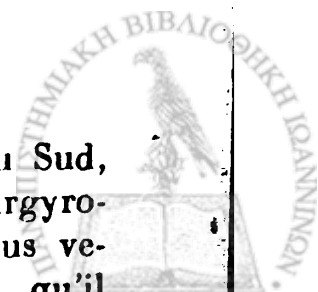
Avec cette certitude dans nos cœurs, nous prions Votre Excellence d'agréer l'expression de nos sentiments de reconnaissance sincère et perpétuelle.

*Suivent les signatures des membres
du Comité.*

Appel des Epirotes résidant en Roumanie au Président de la Conférence de la Paix et aux Représentants des grandes Puissances.

Excellence,

Nous soussignés, citoyens Albanais de l'Albanie du Sud, la plupart originaires du district de Kortcha et d'Argyro-kastro, et actuellement domiciliés en Roumanie, nous venons d'apprendre avec le plus grand étonnement qu'il



existe encore des personnes, certes, des ennemis de notre nation, qui nous calomnient en soutenant que nous, les Albanais du Sud ou Epirotes, nous ne voulons pas de l'Albanie mais que nous aimons la Grèce. Ils soutiennent encore que nous ne désirons pas l'existence, la consolidation et l'agrandissement de l'Albanie; que nous nous serions révoltés contre le Gouvernement albanais en aspirant à une Epire autonome, annexée à la Grèce, et d'autres calomnies pareilles.

Stupéfiés de nous voir l'objet de telles injures, nous ne savons pas comment répondre à ceux qui les écrivent et les propagent. Nous voulons apporter seulement deux faits à la connaissance de tout le monde: nous nous trouvons hors de notre patrie justement à cause des atrocités souffertes de la part de nos ennemis; ayant encore vive l'impression des souffrances infligées à nous et à nos familles de la part des ennemis de l'Albanie, nous déclarons devant le monde civilisé que tout ce qui a été dit ou écrit comme venant de notre part, des Epirotes, contre les intérêts de l'Albanie, sont de pures inventions, dont les auteurs doivent être cherchés non parmi les originaires du pays ou leurs représentants, mais bien parmi les émissaires du Gouvernement grec; nous déclarons comme fausse et sans valeur toute chose de telle nature qui a été faite ou bien pourra être faite dans l'avenir pour le préjudice de notre Etat, en notre nom ou celui de nos frères et parents qui se trouvent dans le pays mais qui n'ont jamais nourri des pensées et des sentiments différents des nôtres.

En finissant, les soussignés adressent une chaleureuse prière à tous les amis de la liberté des nations de prêter une attention bienveillante aux vœux des Albanais, dont le plus vif désir est de vivre réunis comme citoyens libres de l'Etat albanais indépendant et neutre, droits déjà reconnus et garantis par les Grandes Puissances.

Daignez agréer, Excellence, nos sentiments de profonde gratitude.

Suivent 855 signatures de chefs de famille.



ANNEXE N° 19

ADRESSE DES DÉLÉGUÉS ORTHODOXES DES ALBANAIS-ÉPIROTES
À M. LE PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Paris, le 5 juillet 1919.

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance par la presse d'un mémoire que M. Carapanos a adressé dernièrement à la Conférence de la Paix.

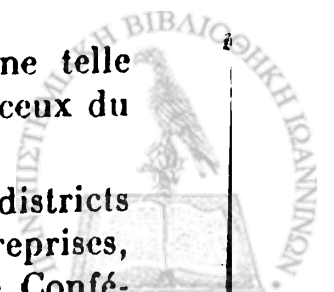
Dans ce mémoire, M. Carapanos qui s'intitule « député de l'Épire du Nord » parle au nom « des Epirotes natifs des districts septentrionaux d'Argyrocastro et de Koritza » proteste contre « la situation faite aux populations chrétiennes de l'Épire du Nord et enfin demande que « les troupes grecques occupent au plus tôt leurs territoires qui doivent être remis à la Grèce ».

Nous soussignés, chrétiens orthodoxes originaires de cette partie de l'Albanie qu'on se plaît à appeler Épire du Nord, protestons énergiquement contre toutes les affirmations de M. Carapanos qui n'ont aucun rapport avec la réalité. En effet, la situation des chrétiens de ces contrées ne diffère point de celle du reste de la population. Chrétiens et musulmans, fils de la même patrie, parlant la même langue et ayant les mêmes sentiments et les mêmes intérêts, ont toujours collaboré pour la cause commune et ont appris à souffrir et à se sacrifier pour le même idéal : l'intégrité et l'indépendance de l'Albanie.

Non seulement ils n'ont pas conçu l'idée de demander l'occupation de leurs territoires par les troupes grecques, mais rien que le souvenir de cette occupation, évoquant les méfaits inouïs de 1914, leur fait horreur et remplit leurs cœurs d'épouvante.

Par conséquent, M. Carapanos en demandant une telle occupation ne fait qu'exprimer ses propres vœux et ceux du Gouvernement hellénique, dont il est le porte-voix.

Les vrais sentiments de toutes les populations des districts de Koritza et d'Argyrocastro ont été, à plusieurs reprises, manifestés et portés à la connaissance de la Haute Confé-



rence, et ils se résument en ces deux mots : intégrité et indépendance de l'Albanie.

Désireux de défendre par tous les moyens leurs droits légitimes, les habitants des contrées en question, ont envoyé à Paris deux de leurs concitoyens, MM. Dhimitri Mano et Vangjeli Turtulli, notables chrétiens orthodoxes, qui ont apporté des documents montrant d'une façon indiscutable les véritables aspirations de la population. Ils ont protesté en son nom contre les prétentions injustes de la Grèce, et ils ne sont repartis qu'après avoir eu l'assurance que les intérêts de leurs districts seraient sauvegardés.

Dans le même but, le Conseil des notables de Koritza a envoyé à Paris son secrétaire, M. Petro Harissiadhi, chrétien-orthodoxe, lui aussi.

Par conséquent, M. Carapanos n'a pas le droit de parler au nom des populations chrétiennes de l'Épire du Nord, qui, par l'entremise de leurs véritables représentants, ont à plusieurs reprises démenti ses déclarations fallacieuses. Encore moins peut-il s'arroger ce droit pour ce qui concerne les sentiments des « Epirotes natifs de Koritza et d'Argyrocastro demeurant hors de la patrie », étant donné que des milliers de ces Epirotes, qui se trouvent actuellement en Roumanie, dans les États-Unis d'Amérique et ailleurs, ont adressé plus d'un mémoire à la Haute Conférence, couvert de milliers de signatures où ils formulent les mêmes vœux pour l'intégrité et l'indépendance de leur patrie, l'Albanie.

Et pour mieux exprimer ces sentiments, ils ont cru nécessaire d'envoyer les soussignés comme leurs représentants à Paris, en les autorisant légalement à parler en leur nom.

En dernier lieu, nous nous permettons de faire observer que M. Carapanos est d'autant moins en droit de parler au nom des chrétiens de Koritza et d'Argyrocastro qu'il n'est pas natif de ces contrées. Grec originaire d'Arta, il a été toujours le porte-voix du Gouvernement hellénique et n'a jamais eu aucun rapport avec les populations qu'il prétend représenter. D'autre part, sa prétention de s'intituler « député de l'Épire du Nord » nous semble tout à fait déplacée. Les habitants de ces régions albanaises, qui n'ont jamais appartenu à la Grèce, n'ont pas eu l'occasion d'élire des députés à la Chambre grecque. Si toutefois M. Carapanos garde le souvenir du simulacre d'élections organisées par les autorités militaires grecques, qui occupaient l'Albanie du Sud en 1914, ce fait pour nous ainsi que pour tout le monde, ne saurait avoir aucune valeur. Bien au contraire, il ne peut que rappeler à la mémoire des événements que M. Carapanos aurait tout intérêt à faire oublier, à savoir : les milliers



d'Épirotes massacrés et plus de 400 villages incendiés par ses « électeurs » : les bandes grecques de Zographos (son beau-frère) qui démolirent avec une fureur teutonne les maisons des habitants — comme s'exprime M. Robert Vaucher qui a visité notre malheureuse région.

En renouvelant notre protestation contre tous ceux qui, sans en avoir le droit, — comme est le cas de M. Carapanos, d'un certain Gassopoulos et de quelques autres — osent parler au nom des populations de Koritza et d'Argyrocastro, nous exprimons notre ferme espoir dans l'esprit d'équité des Représentants des Grandes Puissances alliées et associées, qui sont appelés à résoudre le problème albanais et les supplions de vouloir bien prendre en considération nos plaintes et nos vœux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre plus haute considération.

Signés : PANDELI I. EVANGHELI,

DIIMITER BERATTI.

MICHEL CHAN TEPELENA,

PARASKEVI D. KYRIAS,

MHIAL GRAMENO,

NICOLAS LAKO,

PETRO HARISSIADHIS.



ANNEXE N° 20

La persécution du clergé grec contre l'enseignement de la langue albanaise est allée très loin. Ses instigations ont abouti même au crime.

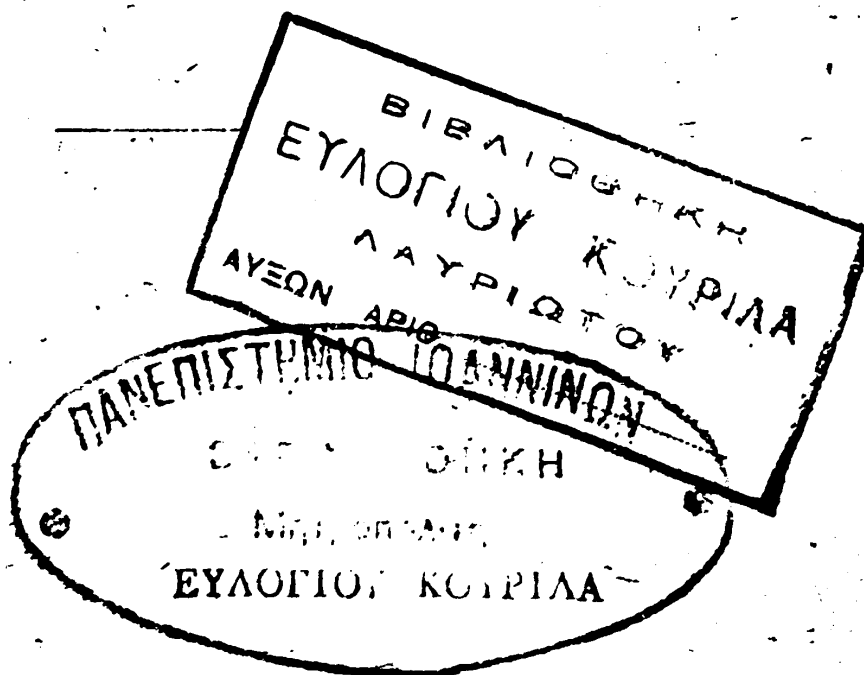
Pour ne citer que trois cas :

1° Le prêtre albanais Papa Kristo Harallambi du village de Negovan, a été massacré pour la faute d'avoir traduit en albanais quelques brochures religieuses;

2° L'instituteur albanais Petro Nini, du district de Koritza a payé avec sa vie la faute d'avoir écrit une brochure intitulée « Mallkimi i gjuhës shqipe » (La malédiction de la langue albanaise par l'église grecque);

3° Le notable Spiro Kosturi, de la ville de Koritza, a été assassiné par les comitadjis grecs, dans les rues de Salonique, à cause de ses sentiments patriotiques albanais.

Les cas de ce genre sont très nombreux.



N LAKO.

CARTE INDIQUANT

LES VILLES & VILLAGES INCENDIÉS

PAR LES GRECS

0 5 10 15 20 25 Km.

- Villes ou villages incendiés entièrement
- ◐ Villages incendiés en partie

